



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

Point 154 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

## Exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Exécution du mandat. . . . .	4
A. Considérations générales . . . . .	4
B. Utilisation des crédits . . . . .	5
C. Activités d'appui de la mission . . . . .	7
D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	7
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	8
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	9
III. Exécution du budget . . . . .	49
A. Ressources financières . . . . .	49
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources . . . . .	50
C. Répartition mensuelle des dépenses . . . . .	51
D. Autres recettes et ajustements . . . . .	51
E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome. . . . .	52
F. Contributions non budgétisées. . . . .	52



IV. Analyse des écarts . . . . .	53
V. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre . . . . .	57

## Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice 2010/11 et l'objectif de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (processus politique, secteur de la sécurité et état de droit, gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires, et appui).

### Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	64 700,5	58 624,7	6 075,8	9,4
Personnel civil	87 721,0	84 750,3	2 970,7	3,4
Dépenses opérationnelles	53 890,1	46 770,1	7 120,0	13,2
<b>Montant brut</b>	<b>206 311,6</b>	<b>190 145,1</b>	<b>16 166,5</b>	<b>7,8</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 474,6	9 469,0	5,6	0,1
<b>Montant net</b>	<b>196 837,0</b>	<b>180 676,1</b>	<b>16 160,9</b>	<b>8,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>206 311,6</b>	<b>190 145,1</b>	<b>16 166,5</b>	<b>7,8</b>

### Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie de personnel	Postes approuvés <sup>a</sup>	Postes prévus (moyenne)	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) <sup>b</sup>
Observateurs militaires	34	34	33	2,9
Police des Nations Unies	1 045	992	880	11,3
Unités de police constituées	560	525	523	0,4
Personnel recruté sur le plan international	462	462	371	19,7
Personnel recruté sur le plan national	1 000	1 000	894	10,6
Volontaires des Nations Unies	176	176	167	5,1
Emplois de temporaire <sup>c</sup>				
Personnel recruté sur le plan international	7	7	4	42,9
Personnel recruté sur le plan national	3	3	1	66,7

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>b</sup> Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

## I. Introduction

1. Dans son rapport du 2 mars 2010 (A/64/686), le Secrétaire général a présenté un projet de budget de fonctionnement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un montant brut de 208 838 400 dollars (montant net : 199 160 200 dollars). Ce budget couvre le déploiement de 34 observateurs militaires, 1 045 membres de la Police des Nations Unies, 560 membres d'unités de police constituées, 469 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 7 emplois de temporaire), 1 003 agents recrutés sur le plan national (dont 3 occupant des emplois de temporaire) et 176 Volontaires des Nations Unies.

2. Dans son rapport du 23 avril 2010, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 206 811 600 dollars pour l'exercice 2010/11 (A/64/660/Add.11, par. 40).

3. Par sa résolution 64/276, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 206 311 600 dollars (montant net : 196 837 000 dollars) pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2010/11. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres dans sa totalité.

## II. Exécution du mandat

### A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1704 (2006) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat relatif à l'exercice considéré est énoncé dans les résolutions 1912 (2010) et 1969 (2011) du Conseil.

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux établis dans la partie F ci-après pour chacune des composantes (processus politique, secteur de la sécurité et état de droit, gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires, et appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2010/11, effectuée sur la base des tableaux de budgétisation axée sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

## B. Utilisation des crédits

8. Au cours de l'exercice considéré, comme par le passé, la Mission a grandement contribué au renforcement de la sécurité et de la stabilité du Timor-Leste. Le 27 mars 2011, date du onzième anniversaire de la création de la Police nationale du Timor-Leste, a marqué une étape importante pour la Mission qui, à cette occasion, a transféré la responsabilité première du maintien de l'ordre sur l'ensemble du territoire national à cette force de police. Conformément aux lettres qu'ont échangées le 26 mars 2011 le Premier Ministre et la Représentante spéciale du Secrétaire général, la police de la MINUT continue d'apporter à la Police nationale du Timor-Leste l'appui opérationnel dont elle a besoin, tout en se réorientant vers un appui axé sur le développement institutionnel et le renforcement des capacités de cette dernière, en application du Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies signé le 23 février 2011. Cette évolution s'est également traduite par une modification des effectifs de la composante police de la MINUT. En effet, sur les 19 experts civils recrutés, 18 ont été affectés auprès de la Police nationale du Timor-Leste pour y remplir des fonctions de conseil.

9. S'agissant du processus politique, la Mission a continué de s'acquitter efficacement de sa mission de bons offices et d'entretenir de bonnes relations avec le Gouvernement, ce dont témoignent la fréquence des réunions entre de hauts représentants du Gouvernement et la Représentante spéciale du Secrétaire général et la portée des sujets traités dans ce cadre. Pour ce qui est du processus électoral, un certain nombre d'objectifs fixés pour l'exercice 2010/11 n'ont pas été atteints, le Gouvernement ayant décidé de renvoyer les élections municipales et l'extension de la décentralisation jusqu'après les élections présidentielle et législatives prévues en 2012. En février 2011, le Département des affaires politiques (DAP) du Secrétariat a envoyé sur place une mission d'évaluation des besoins en matière électorale dans la perspective des scrutins de 2012. Se fondant sur les conclusions de cette mission, la MINUT et l'équipe de pays ont continué d'appuyer les organes chargés de la gestion des élections et d'apporter leur assistance dans les domaines du renforcement des capacités des partis politiques, des programmes destinés aux jeunes et aux nouveaux électeurs, de l'augmentation de la participation des femmes aux processus électoraux et de la surveillance des scrutins.

10. Vu que la sécurité et la stabilité continuaient de s'améliorer au Timor-Leste et que les institutions nationales étaient de plus en plus aptes à assumer leurs fonctions, le Gouvernement et la MINUT ont entamé un dialogue sur le retrait de la Mission. Dans cette perspective, ils ont créé, en septembre 2010, le Comité de haut niveau sur la transition, instance mixte chargée d'orienter et d'encadrer le processus de transition. Ce comité, qui est coprésidé par le Président, le Premier Ministre et la Représentante spéciale du Secrétaire général, réunit aussi des ministres et des fonctionnaires timorais, ainsi que la direction de la MINUT. Le Vice-Premier Ministre et le Directeur de cabinet de la Représentante spéciale ont été chargés d'assurer la coordination globale de la transition. À sa réunion de novembre 2010, le Comité de haut niveau a défini, pour le processus de transition, sept domaines prioritaires : police et sécurité; état de droit, justice et droits de l'homme; gouvernance démocratique; développement socioéconomique; appui et logistique; formation des personnels timorais; et action sur l'économie locale. Des coordonnateurs ont été désignés pour chacun de ces sept domaines et des groupes de

travail techniques ont été mis sur pied. En application de la décision prise en février 2011 par le Comité de haut niveau d'élaborer un plan visant à encadrer la transition dans les sept domaines susmentionnés, les groupes de travail mixtes Gouvernement-MINUT ont commencé à élaborer le Plan de transition conjoint, en concertation, lorsqu'il y avait lieu, avec d'autres partenaires clefs. Entre novembre 2010 et juin 2011, le Comité de haut niveau s'est réuni quatre fois pour faire le point sur le processus de transition. À la fin de la période considérée, un projet de plan élaboré a été présenté au Conseil des ministres pour examen. Il a ensuite été adopté par le Comité de haut niveau à sa réunion de septembre 2011.

11. Le montant total brut des dépenses de fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2010/11 s'est élevé à 190 145 100 dollars (montant net : 180 676 100 dollars), à rapprocher du montant total brut du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/276, qui était de 206 311 600 dollars (montant net : 196 837 000 dollars). La Mission a donc utilisé 92,2 % du montant brut des crédits ouverts.

12. Au cours de la période à l'examen, sont intervenus plusieurs facteurs expliquant les écarts constatés par rapport au budget approuvé. Du fait du taux de vacance de postes plus élevé que prévu, la catégorie des dépenses de personnel concernant les effectifs militaires et policiers présente un solde inutilisé. En effet, les taux de vacance effectifs ont été, respectivement, de 2,9 % et 11,3 % pour les observateurs militaires et la Police des Nations Unies, contre des taux de 0 % et 5 % inscrits au budget.

13. Les dépenses au titre du personnel civil ont été globalement inférieures aux prévisions, même si les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan national ont été supérieures aux prévisions en raison de l'application, à partir de février 2011, d'un barème révisé des traitements, qui a entraîné une hausse des salaires. Les dépenses communes de personnel pour les agents recrutés sur le plan national ont également été supérieures à celles prévues au budget. De plus, à l'issue d'une opération de classement des postes, 245 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (dont 198 agents des services généraux et 47 administrateurs) ont été revalorisés, entraînant une augmentation des coûts. Les dépenses de fonctionnement ont été nettement inférieures à celles prévues. Sous l'effet d'une surveillance étroite des voyages, les ressources nécessaires au titre des frais de voyage ont été inférieures aux prévisions. Par ailleurs, la Mission a fait appel à davantage de consultants pour dispenser les formations dans sa zone, en lieu et place de l'envoi des stagiaires à l'étranger. Pour ce qui est des installations et des infrastructures, les dépenses ont été inférieures aux prévisions essentiellement en raison d'une réduction des ressources nécessaires pour les fournitures et les services d'entretien, de sécurité et de construction. Au chapitre de l'informatique et des communications, les dépenses engagées par la Mission ont été sensiblement inférieures aux prévisions. Dans la perspective de la transition prévue pour 2012-2013, il a en effet été décidé de ne pas procéder au renouvellement de certains articles et de remplacer certains achats par le transfert d'équipements d'autres missions. Le coût des carburants nécessaires au transport aérien et terrestre et aux groupes électrogènes a nettement dépassé les prévisions à cause de l'augmentation, plus forte que prévu, du prix des carburants. Les explications relatives aux écarts constatés figurent au chapitre IV du présent rapport.

### **C. Activités d'appui de la Mission**

14. La MINUT a efficacement assuré la sécurité et l'appui logistique et administratif de son personnel civil, militaire et de police. Elle a assuré le fonctionnement de quatre centres d'appui régionaux (Baccau, Suai, Maliana et Oecussi) et de huit commissariats de police établis à l'échelon de sous-districts et appuyé les opérations menées dans 65 sous-districts.

15. La Mission a exploité deux avions et quatre hélicoptères (dont un hélicoptère équipé pour mener des opérations de recherche-sauvetage et d'évacuation médicale), qui ont cumulé 2 217 heures de vol. Elle a également entretenu et utilisé un parc de 870 véhicules répartis entre Dili et les quatre centres d'appui régionaux.

16. En matière de formation, la Mission a privilégié davantage le renforcement des capacités du personnel recruté au plan national, en mettant au point un programme de certification à trois niveaux permettant à ce personnel d'acquérir des compétences diverses. L'objectif final était d'aider le personnel recruté sur le plan national à obtenir des qualifications grâce auxquelles il pourrait trouver du travail après le départ de la Mission et contribuer au développement du pays. Le programme, qui doit se poursuivre jusqu'au retrait de la Mission, a commencé pendant la période considérée. En juin 2011, un premier groupe de 48 personnes a conclu avec succès la première étape de la formation.

17. Pendant la période à l'examen, la Mission a réalisé les gains d'efficacité attendus en ce qui concerne la gestion des réserves d'articles consommables et l'utilisation des stocks de pièces de rechange et de fournitures qui avaient été constitués pour les équipements de communication, le matériel informatique et les véhicules. Contrairement à ce qui était prévu, le coût des pièces de rechange pour le gros équipement n'a pas diminué, la conclusion de nouveaux contrats ayant entraîné une hausse du prix de ces pièces. La pratique qui a consisté à effectuer la relève des membres de la Police des Nations Unies et ceux des unités de police constituées en utilisant les places disponibles sur des vols charter a permis de réduire les frais de voyage pour déploiement, relève et rapatriement.

18. Dans le cadre des initiatives « vertes », la Mission s'est dotée d'un comité chargé de l'environnement et a réussi, par son intermédiaire, à faire en sorte que la pharmacie et l'économat n'utilisent plus de sacs en plastique. De plus, elle a fourni à des organisations non gouvernementales du papier broyé, destiné à être recyclé en briquettes combustibles pour la cuisson des aliments, ainsi que des bouteilles d'eau et des cannettes vides qui ont été vendues en Indonésie pour financer le traitement de patients épileptiques au Timor-Leste. La décision d'imprimer recto verso a également permis de réduire les achats de papier recyclé.

### **D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

19. La coopération régionale avec d'autres missions de maintien de la paix est un problème du fait de la situation géographique de la Mission. Celle-ci a néanmoins continué de se coordonner avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour le transport et d'autres services. Elle a aussi continué de coopérer avec les entités des Nations Unies présentes dans la région aux fins du renforcement des capacités et leur a fourni des services moyennant remboursement, selon qu'il convenait.

## **E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

20. La Mission a continué d'inscrire la mise en œuvre de son mandat dans le cadre d'une démarche intégrée. Elle a mené des activités en coopération et en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et tous les partenaires intéressés en vue de prêter assistance au Gouvernement du Timor-Leste et aux autres institutions compétentes. L'intégration et la coordination des activités de la Mission et de l'équipe de pays, à la fois sur le plan programmatique et opérationnel, sont une priorité des responsables depuis le démarrage de la Mission. En mars 2011, à l'occasion de la visite au Timor-Leste du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, celui-ci, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et le Représentant spécial adjoint, en sa qualité de Coordonnateur résident, ont adopté le Cadre stratégique intégré pour 2011-2012, qui définit, pour l'Organisation des Nations Unies une orientation stratégique et les grandes priorités communes en matière de consolidation de la paix dans le pays. Le Cadre, qui est aligné sur les priorités du Gouvernement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, crée des mécanismes de coordination internes qui tire parti des atouts particuliers des différentes entités du système des Nations Unies. Des groupes de travail ont été constitués et chargés de mettre au point un plan de travail commun précisant les activités à mener et définissant des objectifs d'étape et des indicateurs de succès. C'est dans ce cadre que la MINUT et l'équipe de pays ont fourni un appui intégré au Gouvernement dans plusieurs domaines, tels que l'assistance électorale, l'appui au secteur de la sécurité, la gouvernance démocratique, les questions de justice et l'égalité des sexes.

21. La Mission a tenu des réunions régulières avec l'équipe de pays sur des questions liées à son mandat, dans le cadre de mécanismes d'intégration établis tels que les groupes de travail thématiques, qui offrent un cadre utile de coordination et d'échange d'informations. La plupart de ces groupes de travail thématiques, qui étaient plus ou moins structurés, ont établi des plans de travail en bonne et due forme au cours de la période considérée. Des réunions ont également été tenues périodiquement au Siège avec de hauts responsables du Secrétariat et des directeurs d'institutions des Nations Unies, dans le cadre de la Cellule de mission intégrée.

22. Grâce à leur présence au sein de la MINUT et de l'équipe de pays, les Volontaires des Nations Unies ont activement contribué au renforcement des capacités du personnel de la Mission recruté sur le plan national et des agents des institutions gouvernementales, auxquels ils ont dispensé un enseignement en langues et transmis des compétences techniques. La souplesse du programme des Volontaires des Nations Unies a permis à ces derniers de jouer un rôle d'autant plus important qu'ils étaient présents dans les 13 districts du pays. L'assistance aux collectivités locales, le renforcement des compétences des gestionnaires de communes, l'appui aux organes de gestion des élections et la collaboration avec les homologues timorais de la Commission nationale de la fonction publique en matière de communication et de campagnes d'information sur les services publics sont autant de domaines dans lesquels l'aide des Volontaires a été précieuse. Dans l'ensemble, on peut dire que les Volontaires des Nations Unies ont aidé la Mission et l'équipe de pays à s'acquitter de leur mandat.

## F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

### Composante 1 : processus politique

23. La Mission a offert sans relâche ses bons offices pour promouvoir des processus politiques collaboratifs ouverts à tous. Elle a continué à faire prévaloir une culture de démocratie ouverte à une participation sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, bases indispensables de l'instauration d'une stabilité et d'une prospérité au Timor-Leste. À cette fin, la Représentante spéciale du Secrétaire général s'est réunie régulièrement avec le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le chef de l'opposition (le Secrétaire général de Fretilin), tandis que ses adjoints ont collaboré avec leurs homologues, notamment le Vice-Premier Ministre et les Secréaires d'État à la sécurité et à la défense. Le dialogue politique a été facilité par les réunions organisées périodiquement avec les partis politiques, notamment ceux qui ne sont pas représentés au Parlement, et la société civile.

24. La Représentante spéciale du Secrétaire général a prêté particulièrement attention à la situation des femmes au Timor-Leste et continué de tenir des réunions trimestrielles avec les femmes représentant des partis politiques. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Mission a appuyé la formulation de stratégies nationales pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et protéger les femmes et les filles de la violence sexiste. Des progrès ont été accomplis avec les modifications apportées aux lois relatives aux organes de gestion électorale, à l'élection présidentielle et à l'élection parlementaire, qui ont été publiées au *Journal officiel* le 22 juin 2011. La modification de la loi relative à l'élection parlementaire a vu le quota de femmes sur les listes présentées par les partis porté à une femme tous les trois candidats (contre une tous les quatre candidats, auparavant). L'appui qu'il avait été prévu d'apporter aux élections municipales n'a pas eu lieu en raison de leur report jusqu'après les élections nationales en 2012.

---

### Réalisation escomptée 1.1 : Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

Le Parlement approuve le budget de l'État pour 2011 et les lois relatives à la bonne gouvernance, au secteur de la justice et au secteur de la sécurité, à l'issue de débats constructifs entre les membres du Parlement et d'auditions publiques parlementaires sur des questions d'intérêt général auxquelles sont conviées la société civile, des organisations de femmes et d'autres organisations et institutions concernées, et exerce ses fonctions de contrôle.

#### *Indicateurs de succès effectifs*

Objectif atteint. Le budget de l'État pour 2011 a été approuvé par le Parlement le 28 janvier 2011, après un débat constructif de deux semaines. Le Parlement a aussi approuvé plusieurs textes législatifs d'importance pendant la période considérée, notamment la loi organique relative à la Chambre d'audit de la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, la loi organique relative au Cabinet du Président, la loi relative à l'organigramme de la Banque centrale et la loi relative à l'investissement privé, ainsi qu'une législation portant modification des statuts en vigueur s'agissant des combattants pour la libération. Dans le cadre de ses débats, le Parlement a souvent sollicité les vues de la société civile et tenu des sessions d'audition publique.

Le public appuie les activités des nouvelles structures de gouvernance au niveau local et à l'échelon des villages, auxquelles participent la société civile, les partis politiques et d'autres acteurs.

Les élections municipales se déroulent dans le calme et dans la sérénité et les résultats en sont largement acceptés par le public.

Le Gouvernement, les partis au pouvoir et dans l'opposition et la société civile s'associent à l'élaboration des politiques et tiennent compte de la problématique hommes-femmes et des questions intéressant les jeunes.

Les médias locaux travaillent en toute indépendance, les émissions radiophoniques et télévisées et les journaux et revues étant largement diffusés dans la capitale et dans les districts. Cela permet de communiquer avec l'ensemble de la population et donne au Gouvernement le moyen de diffuser des informations sur les politiques et les services.

Les institutions de l'État recrutent leurs propres spécialistes de la communication et de l'information.

Le Gouvernement a décidé de reporter les élections municipales jusqu'après les élections présidentielle et parlementaires en 2012 pour consolider les ressources humaines et parvenir au développement institutionnel qu'il estimait nécessaire à l'échelle du district.

Voir ci-dessus.

Objectif atteint. Le Parlement est resté un forum vital pour discuter des politiques gouvernementales et des progrès accomplis dans l'application des programmes, avec la participation active des partis de l'opposition. Le Gouvernement a poursuivi ses échanges avec la société civile, les étudiants et les collectivités sur un vaste éventail de sujets politiques, notamment la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions intéressant les jeunes. Le Premier Ministre a mené des consultations dans chacun des 65 sous-districts sur le Plan national de développement stratégique.

D'après les résultats d'une étude réalisée à la demande de la MINUT pendant la période à l'examen, les programmes radiophoniques ont permis de toucher 55 % de la population toutes les semaines; les programmes télévisés, 48 %; et les journaux, 21 % de la population (seulement 3 % de plus qu'en 2006). L'accès à l'information sur des questions comme les élections dans les villages, les politiques et les services étatiques a notamment été étudié. Ces questions étaient le plus souvent jugées familières (de 66 % à 94 %), et les responsables locaux étaient la source d'information considérée la plus crédible, suivis de la radio et de la télévision. La généralisation du téléphone mobile est le changement le plus spectaculaire survenu depuis 2006, 61 % des foyers ayant désormais un ou plusieurs téléphones mobiles (contre 10 %, auparavant).

Objectif atteint. Le centre gouvernemental de formation des spécialistes de la communication est pleinement opérationnel. Il est dirigé par le Secrétaire d'État pour le Conseil des ministres et financé sur le budget de l'État. Il forme les spécialistes de la communication du Gouvernement, qui ont accès à des installations de production modernes.

---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conseils et services de bons offices offerts aux institutions de l'État, aux partis politiques et à la société civile dans le cadre de réunions régulières, aux échelons national et local, sur des questions touchant la sécurité, le développement, l'état de droit et la justice et l'exécution du mandat de la Mission, en vue de faire prévaloir la gouvernance démocratique	Oui	La Mission a prodigué ses conseils et facilité les échanges entre les acteurs politiques dans plusieurs institutions en encourageant le dialogue et en diffusant une culture de gouvernance démocratique. La Représentante spéciale du Secrétaire général a eu au total 68 réunions avec le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre ou le chef de l'opposition, ainsi que des réunions occasionnelles avec le Ministre des affaires étrangères et le Secrétaire d'État pour le Conseil des ministres. La Représentante spéciale s'est aussi réunie à 4 reprises avec les responsables des partis politiques, à 2 reprises avec des femmes qui représentent des partis politiques et à 2 reprises également avec les représentants de la société civile. La Mission a fait le point toutes les semaines avec les membres du Parlement et suivi régulièrement l'évolution de la situation politique à Dili et dans les districts.
Conseils et bons offices offerts par le Représentant spécial du Secrétaire général au Gouvernement et aux institutions de l'État, aux partis politiques et aux organisations locales, dans le cadre des élections municipales prévues pour la fin de 2010, avec l'aide d'unités administratives telles que le Bureau des affaires politiques et le Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique	Non	Le Gouvernement a décidé de reporter les élections municipales jusqu'après les élections présidentielle et parlementaires en 2012 pour consolider les ressources humaines et parvenir au développement institutionnel qu'il estimait nécessaire à l'échelle du district.
Suivi des élections municipales, y compris en assistant aux débats parlementaires pertinents, aux réunions électorales et autres manifestations organisées par les partis politiques, et liaison avec les organes s'occupant des élections	Non	Voir ci-dessus.
Réunions avec le Forum de coordination trilatérale (Représentant spécial du Secrétaire général, Premier Ministre et commandant des Forces de sécurité internationales) afin de coordonner les mesures de sécurité	Non	Le Forum de coordination trilatérale a été dissous compte tenu de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité et de la modification des responsabilités en ce qui concerne les services de police.
Appui sous forme de conseils techniques, aide à l'organisation de manifestations et mobilisation en faveur de la programmation et de la mise en œuvre d'activités au sein du Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité, du groupe de femmes	Oui	Offre de conseils en vue de rétablir la confiance et d'améliorer les capacités de direction lors de réunions bimensuelles; préparation des femmes participant aux organisations politiques et civiles et tenue

parlementaires, du Parlement, des ministères d'exécution, des associations de femmes et de la Mission, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de progresser sur la voie de l'autonomisation et de l'égalité des femmes, de faire appliquer le programme politique en faveur des femmes et d'aider les femmes à participer véritablement aux élections municipales

Mise au point et lancement de campagnes nationales d'information et de programmes de sensibilisation visant à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour consolider la démocratie et promouvoir la stabilité à long terme; production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles; publication de communiqués de presse et production d'affiches, de fiches et de bulletins d'information, de dépliants et d'autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur les panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la MINUT; organisation d'activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public; tenue de conférences et de points de presse

de 7 ateliers sur la prise de parole en public

Apport d'un soutien supplémentaire dans le cadre des préparatifs de la Journée internationale de la femme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. L'exposition de photographies organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme a été visitée par plus de 500 élèves de l'enseignement secondaire.

La MINUT a aussi joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la réunion mensuelle du Groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes pour encourager la participation des femmes aux élections. Ce groupe aide également le Secrétaire d'État pour la promotion de l'égalité en coordonnant et en suivant le modèle relatif aux efforts des organismes des Nations Unies pour appliquer la loi contre la violence à l'égard des femmes dans la famille.

Les participants se sont montrés extrêmement satisfaits par les initiatives de la MINUT visant à renforcer les capacités des chefs de village, des fonctionnaires, des agents de la PNTL et d'autres interlocuteurs, ce qui témoignait d'une meilleure compréhension de l'importance de la loi contre la violence à l'égard des femmes dans la famille.

Oui

- 52 Émissions radiophoniques de 30 minutes (du type magazines d'information)
- 4 Émissions radiophoniques pour jeunes de 30 minutes diffusées à la radio nationale et sur 15 stations locales
- 24 Émissions de 30 minutes diffusées à la télévision nationale
- 17 Bulletins d'information de 4 pages en anglais et en tetum distribués à la société civile, aux chefs de communauté, aux responsables locaux et aux médias (tirage de 1 500 exemplaires par numéro)
- 2 Expositions photographiques à Dili

Fourniture d'un soutien dans le cadre de la campagne de recensement national (avec 2 annonces radiophoniques et 2 annonces télévisées de service public diffusées 30 fois sur la chaîne nationale) et des initiatives de consolidation de la paix lancées par le Cabinet du Président (avec par exemple la distribution de 2 000 affiches au slogan « Courir pour la paix » aux écoliers lors du marathon de Dili)

## Réalisation escomptée 1.2 : Progrès de la réconciliation nationale au Timor-Leste

### Indicateurs de succès prévus

Les acteurs politiques, notamment les partis politiques et la société civile, expriment leurs divergences par l'entremise des institutions et des mécanismes démocratiques.

Le Gouvernement et le Cabinet de la présidence poursuivent les initiatives de dialogue aux niveaux central et local, à Dili et dans les districts.

### Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. Comme dans toute démocratie, la coalition au pouvoir et l'opposition ont des points de vue divergents, notamment sur des questions comme l'exécution du budget et le Plan national de développement stratégique. Elles ont pu exprimer ces divergences par l'entremise du Parlement.

Objectif atteint. Le Cabinet du Président a continué d'animer le dialogue sur la réconciliation nationale et de promouvoir la paix, notamment dans le cadre d'une série de manifestations culturelles et sportives à Dili et dans les districts. Les 21 et 22 août 2010, l'évêque de Baucau a présidé des concertations avec d'importants responsables nationaux à Maubisse. Une conférence venant clore le dialogue national sur la vérité, la justice et la réconciliation s'est déroulée du 21 au 23 octobre 2010, avec l'appui du Président. En décembre 2010, la Direction nationale de l'assistance sociale a créé le Département pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale, avec 8 équipes chargées de promouvoir le dialogue dans l'ensemble du pays.

### Produits prévus

Réunions périodiques entre le Représentant spécial du Secrétaire général, le Président, le Président du Parlement national, le Premier Ministre et le chef de l'opposition sur des questions nationales d'importance critique, notamment la consolidation de la démocratie, l'examen et la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre

### Observations

Oui La Représentante spéciale du Secrétaire général a tenu les réunions suivantes :  
31 réunions avec le Président;  
9 réunions avec le Premier Ministre;  
7 réunions avec le Président du Parlement national;  
2 réunions avec le Secrétaire d'État pour le Conseil des ministres;

Réunions du Comité de coordination de haut niveau, lequel se compose du Représentant spécial du Secrétaire général, du Président, du Premier Ministre, du Président du Parlement et du chef de l'opposition, aux fins d'assurer la coordination de toutes les questions touchant au mandat de la MINUT	19 réunions avec le Secrétaire général de Fretilin.	Oui En septembre 2010, un nouvel organe, le Comité de haut niveau sur la transition, a été créé. Coprésidé par le Président, le Premier Ministre et la Représentante spéciale du Secrétaire général, il s'est réuni à 4 reprises pendant la période considérée.
Usage par le Représentant spécial du Secrétaire général de ses bons offices, dans le cadre de réunions périodiques avec des représentants de l'État et du Gouvernement, les partis politiques au pouvoir et dans l'opposition, les autres acteurs politiques et la société civile, y compris les associations de femmes, afin d'examiner des questions d'importance critique, avec la participation et la collaboration de tous, et de faire une place aux questions intéressant les femmes et les jeunes dans les débats de politique nationale consacrés aux problèmes clefs et dans les nouvelles lois	<p>Oui Outre ses réunions avec le Président et les hauts responsables gouvernementaux, la Représentante spéciale du Secrétaire générale a tenu les réunions suivantes :</p> <p>6 réunions avec les dirigeants des partis politiques, dont 2 avec des femmes;</p> <p>2 réunions avec le Ministre des affaires étrangères;</p> <p>2 réunions avec des représentants de la société civile et 2 réunions avec des représentantes d'organisations politiques féminines.</p>	Oui
2 rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste présentés au Conseil de sécurité	Les rapports du Secrétaire général ont été publiés comme prévu.	Oui

## Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

25. La Mission a continué d'aider le Gouvernement timorais à maintenir la sécurité et à renforcer les institutions du secteur de la sécurité. Elle a atteint un des objectifs cruciaux de son mandat le 27 mars 2011 lorsque les forces de police nationale ont recommencé d'assumer l'intégralité des opérations policières sur l'ensemble du territoire du Timor-Leste, après un processus de transfert progressif des responsabilités inauguré au mois de mai 2009 et la reconfiguration de la composante Police des Nations Unies qui se consacre désormais presque essentiellement au renforcement des capacités. Conformément au Plan de développement conjoint de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies du 23 février 2011, la police de la MINUT a mené des activités de formation et de renforcement des capacités pour favoriser le développement de la PNTL dans cinq grands domaines : législation, formation, administration, discipline et opérations. À cet égard, le Premier Ministre a prié la MINUT de nommer comme conseillers des agents de police ayant les qualifications requises. En collaboration avec le Gouvernement, la MINUT a identifié 257 des membres de son personnel en uniforme pour occuper des postes de conseillers spécialisés. Par ailleurs, pendant la période à l'examen, 18 des 19 experts civils sont arrivés dans le pays et ont commencé de travailler dans le cadre d'un arrangement de coimplantation au sein de la PNTL. Un conseiller de la police civile était encore en cours de recrutement.

26. Le Groupe de liaison militaire a assuré la liaison avec les autorités militaires nationales ainsi qu'avec la Force de stabilisation internationale et suivi la situation sur le plan de la sécurité, en particulier le long de la frontière avec l'Indonésie. Diverses activités de formation et de renforcement des capacités ont été menées pour renforcer les capacités des forces armées du Timor-Leste (F-FDTL). Les officiers de liaison militaire de la MINUT ont continué d'encadrer les officiers des forces armées du Timor-Leste dans le cadre des préparatifs en vue de leur déploiement dans les zones frontalières en tant qu'officiers de liaison ainsi que de leur prochain déploiement en la qualité d'observateurs militaires pour une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Autre succès méritant d'être mentionné, un groupe de six ingénieurs des forces armées du Timor-Leste a été sélectionné pour suivre une formation en vue de son déploiement prochain au sein du contingent portugais de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Il s'agit du premier déploiement du Timor-Leste. Les officiers de liaison militaire de la MINUT ont aussi appuyé le renforcement de la capacité maritime des forces armées du Timor-Leste et les efforts déployés en matière de gestion des catastrophes.

27. La Mission a donné au Gouvernement des conseils techniques et elle lui a prodigué son soutien dans le cadre du développement du cadre législatif et politique pour le secteur de la sécurité. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la formulation de la politique nationale en matière de sécurité, dont un projet a été soumis au Secrétaire d'État à la sécurité pour examen. Une étude détaillée du secteur de la sécurité a été communiquée au Conseil des ministres en mai 2011. La MINUT a continué de souligner la nécessité d'améliorer le contrôle exercé par les autorités civiles ainsi que leur responsabilisation et de veiller à ce que les rôles et responsabilités respectifs de l'armée et de la police soient clairement définis.

28. La MINUT a continué de jouer un rôle clef sur le plan du suivi des droits de l'homme et de la publication d'informations, en facilitant le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la violence sexuelle et sexiste, de la définition des responsabilités, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables. La Police nationale, les Forces de défense du Timor-Leste et d'autres responsables timorais ont reçu une formation pour mieux faire respecter les normes internationales existant dans le domaine des droits de l'homme et les engagements pris en la matière. La MINUT a continué d'appuyer le renforcement du Bureau du Procureur et de ses bureaux régionaux et l'élargissement de son rôle. À cet égard, la loi organique relative au Bureau du Procureur est entrée en vigueur le 8 juin 2011. La situation au Timor-Leste a fait l'objet d'un premier examen dans le cadre du dispositif d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme en octobre 2011. À cette occasion, le Gouvernement a engagé un processus de consultation approfondi dans tous les districts, avec l'appui de la MINUT et la participation de la société civile.

29. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves a continué d'enquêter sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 et fournira au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire au traitement de ces dossiers conformément à la loi. Le 25 janvier 2011, le Procureur général a déposé auprès du tribunal de district de Dili un acte d'accusation contre deux anciens membres des milices.

---

**Réalisation escomptée 2.1 : Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste**


---

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

La PNTL prend à sa charge l'intégralité des fonctions en matière de police d'ici à juin 2011.

Objectif atteint. Grâce à l'amélioration de ses capacités opérationnelles et logistiques, la PNTL a pu reprendre à sa charge l'essentiel des fonctions en matière de police dans toutes les unités et tous les districts du pays le 27 mars 2011.

Les 3 156 membres de la PNTL sont réintégrés, à l'exception de ceux qui n'obtiennent pas leur habilitation par suite d'actes criminels, de violations des droits de l'homme ou de problèmes disciplinaires graves, comme indiqué dans l'accord complémentaire sur la police.

Objectif atteint. Le processus d'habilitation a été mené à bonne fin. Sur les 3 135 membres de la PNTL enregistrés au 30 juin 2011, 2 936 ont été habilités conformément à l'accord complémentaire sur la police. Les autres 199 membres ont été habilités sur décision du Secrétaire d'État à la sécurité (28 décembre 2010). Les policiers suspectés d'avoir commis une faute feront l'objet d'une enquête conformément à la législation nationale.

Le nombre de fautes commises par des membres de la PNTL n'augmente pas par rapport à celui des 12 derniers mois.

Objectif atteint. Les cas de faute dans la PNTL ont diminué de 40 % par rapport à la période précédente. Au total, 245 cas ont été recensés en 2010-2011 contre 403 en 2009-2010.

La PNTL fait régner l'ordre dans les zones dans lesquelles elle a repris le contrôle, sans que la Police des Nations Unies ait à intervenir.

Depuis qu'elle a repris le contrôle de tous les districts et de toutes les unités, la PNTL a assumé durablement les fonctions policières de base pour faire régner l'ordre public et la sécurité.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre    Observations*

Fourniture de conseils opérationnels et d'un appui quotidien aux patrouilles de la PNTL chargées de prévenir la criminalité, de régler la circulation, de mener des enquêtes et de se rendre sur les lieux d'incidents dans tous les districts, à raison d'au moins 72 patrouilles par jour dans 12 districts et d'au moins 60 patrouilles par jour à Dili

Oui La MINUT a prodigué des conseils opérationnels quotidiens à la PNTL à l'occasion de patrouilles conjointes quotidiennes dans 13 districts.

Au total 48 180 patrouilles ont été effectuées :

District de Dili : 60 patrouilles par jour, 365 jours par an, soit 21 900 patrouilles;

12 autres districts : 72 patrouilles par jour, 365 jours par an, soit 26 280 patrouilles.

Fourniture de conseils opérationnels et d'un appui à la PNTL dans le cadre de patrouilles de proximité dans les 13 districts, à raison de 1 patrouille par jour dans 12 districts et de 8 patrouilles par jour à Dili

Oui La MINUT s'est efforcée aux côtés de la PNTL d'entretenir de bonnes relations avec les populations locales dans le cadre de patrouilles de proximité visant à rétablir la confiance.

Au total, 7 300 patrouilles ont été effectuées :

Dili : 8 patrouilles par jour, 365 jours par an, soit 2 920 patrouilles

<p>Fourniture de conseils et d'un appui aux unités antiémeutes de la PNTL dans le cadre de deux exercices pratiques organisés chaque année et dans le cadre d'interventions déclenchées en cas de troubles civils</p>	<p>12 autres districts : 1 patrouille par jour dans les 12 districts, 365 jours par an, soit 4 380 patrouilles</p> <p>Oui La MINUT a offert une assistance technique à l'unité antiémeute de la PNTL et elle lui a prodigué ses conseils afin d'améliorer ses capacités opérationnelles de réaction et de lui permettre d'acquérir de nouvelles techniques de gestion des troubles civils. Deux exercices théoriques ont été organisés avec la PNTL sur des questions diverses comme le maintien de l'ordre et la gestion des émeutes.</p>
<p>Conseils et appui aux membres de la PNTL chargée de la protection rapprochée de dignitaires étrangers ou timorais</p>	<p>Oui La MINUT a fourni un appui opérationnel et des conseils à la PNTL en organisant des services de sécurité pour 35 dignitaires étrangers en visite au Timor-Leste.</p>
<p>Conseils opérationnels et appui aux services du renseignement de la PNTL concernant la publication d'au moins 60 évaluations annuelles des risques stratégiques dans les domaines de la sécurité et des opérations</p>	<p>Oui La MINUT a amélioré les capacités des services du renseignement de la PNTL au moyen d'activités de formation, en leur donnant des conseils et en leur apportant une assistance en ce qui concerne l'analyse des renseignements, les tendances criminelles et les comptes-rendus.</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un appui à au moins 60 opérations annuelles des services d'enquête de la PNTL dans des domaines tels que le traitement des lieux du crime, les enquêtes criminalistiques, les enquêtes sur les infractions graves et le trafic de drogues ou d'êtres humains</p>	<p>Oui La PNTL a établi au total 60 évaluations annuelles des risques.</p> <p>Oui Dans le cadre de sa coïmplantation dans les locaux des services d'enquête de la PNTL, la MINUT a proposé des formations spécialisées en cours d'emploi et des exercices de traitement des lieux du crime pour faciliter 92 enquêtes concernant des infractions graves.</p>
<p>Fourniture de conseils et d'orientations à la PNTL afin de l'aider à planifier et à exécuter pendant l'année 120 opérations de grande ampleur en marge de manifestations majeures et de manifestations spéciales dans le pays</p>	<p>Oui La MINUT a donné des conseils à la PNTL afin de l'aider à planifier et exécuter les opérations de sécurité pendant 120 manifestations publiques qui se sont déroulées dans le pays.</p>
<p>Réunions hebdomadaires (au moins 50 par an) afin de conseiller la direction de la PNTL et de l'aider à régler des problèmes concernant les résultats obtenus</p>	<p>Oui Le Chef adjoint de la police délégué à l'administration et au développement et le Chef adjoint délégué aux opérations ont tenu 50 réunions avec leurs homologues de la PNTL sur des questions liées à la gestion afin de renforcer la structure de commandement et de contrôle de la PNTL et d'améliorer son efficacité.</p>

Appui à la PNTL dans le cadre de 156 inspections des armureries des 13 districts afin de vérifier les modalités de stockage, d'entretien et de distribution des armes et des munitions et de vérifier l'application des mécanismes qui garantissent le respect du principe de responsabilité

Au moins 156 inspections des centres de détention de la PNTL afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes internationales et à ce que les détenus, notamment les femmes, les adolescents et les personnes handicapées, soient traités conformément aux normes sanitaires minimales

Établissement par la Police des Nations Unies de 676 rapports de suivi et rapports consultatifs sur les résultats donnés par le transfert à la PNTL, unité par unité, des attributions en matière de police dans les districts, l'accent étant mis sur le suivi des violations des droits de l'homme par la PNTL et les procédures disciplinaires engagées à la suite de violations de ce type

Fourniture de conseils opérationnels à la PNTL au moyen d'un plan annuel national relatif à la police de proximité, de la conception et de la mise en œuvre de cours et d'ateliers destinés au centre de formation de la police et de modalités visant à élargir les activités de police de proximité (partage de locaux et encadrement), l'idée étant de garantir la participation de tous et la poursuite de l'intégration des normes relatives aux droits de

Oui La MINUT a appuyé le renforcement du dispositif d'armurerie de la PNTL en lui fournissant des coffres-forts pour stocker les armes et les munitions, en installant des quais de déchargement et en inspectant les installations. Les inspections ont été incorporées au programme hebdomadaire des activités de suivi, avec une inspection par semaine dans chacun des 13 districts, soit 676 inspections sur 52 semaines.

Des procédures opérationnelles standard pour la gestion des armes à feu ont été établies pour qu'elles soient stockées et qu'elles circulent en toute sécurité.

Oui La Mission a effectué 676 inspections des centres de détention de la PNTL pour s'assurer que les détenus y sont traités de manière appropriée et que leurs droits sont respectés. Ces inspections ont été incorporées au programme hebdomadaire des activités de suivi.

La Mission a régulièrement donné à la PNTL des conseils dans la lignée des normes internationales pour que les conditions dans les centres de détention s'améliorent, dans le respect des normes sanitaires minimales reconnues à l'échelle internationale, en particulier pour les groupes vulnérables que sont les femmes, les adolescents et les handicapés.

Oui La PNTL a repris à sa charge l'essentiel des fonctions en matière de police dans toutes les unités et les 13 districts du pays. La Police des Nations Unies a mené quotidiennement des activités de suivi afin d'identifier les domaines dans lesquels elle devait aider davantage la PNTL. Pendant la période à l'examen, 676 rapports de suivi hebdomadaires ont été publiés (à raison de 1 rapport pour chacun des 13 districts pendant 52 semaines).

Oui Le plan de développement conjoint signé par la PNTL et la Police des Nations Unies en février 2011 définit les activités spécifiques de la MINUT et fixe des échéances pour atteindre les objectifs concernant le renforcement des capacités de la PNTL dans cinq domaines prioritaires – législation, formation, administration, discipline et opérations.

l'homme, l'encadrement du recours à la force, une meilleure prise de conscience de la problématique hommes-femmes, le professionnalisme, l'impartialité et le principe de responsabilité

Formation aux normes applicables aux activités de police de proximité dispensée à au moins 95 % des policiers immatriculés par la PNTL, répondant aux conditions requises et certifiés par la MINUT

Organisation d'au moins 52 réunions avec le Chef de la Police des Nations Unies (ou son représentant), le commandant général de la PNTL (ou son représentant) et la direction de la PNTL afin d'examiner la situation sur le plan de sécurité, de coordonner l'appui de la Police des Nations Unies à la réforme, la restructuration et la reconstitution de la PNTL et à la réforme du secteur de la sécurité, en concertation avec les partenaires bilatéraux du Timor-Leste

Appui technique et conseils à la PNTL afin de l'aider à évaluer et à concevoir des supports de formation (par exemple, modules de formation, manuels, vidéos) qui cadrent avec la législation nationale sur les principes théoriques du maintien de l'ordre et sur les qualifications attendues de la police et avec les normes internationales applicables en la matière

62 cours de formation ont été suivis par 2 398 membres de la PNTL sur diverses questions comme les droits de l'homme, la discipline, la définition des responsabilités et les compétences techniques nécessaires.

Oui Au total, 2 917 membres de la PNTL (93 %) ont suivi le cours de formation spécialisée. Les questions ayant trait à la police de proximité ont été incorporées au programme de formation.

Oui Le chef de la Police a tenu 52 réunions hebdomadaires et de nombreuses autres réunions spéciales avec le commandant général de la PNTL afin de rationaliser et d'aligner les activités de renforcement des capacités.

Oui 71 procédures opérationnelles standard (dont 51 ont été approuvées et 20 sont en cours d'approbation) ont été établies dans les domaines des opérations, de l'administration, de la formation et de la discipline avec le soutien de la MINUT.

Conception de supports de formation sur les normes professionnelles dans la police :

14 affiches sur le code vestimentaire à respecter dans la police

53 affiches sur les normes internationales

4 500 cartes laminées au format poche en tetun et en anglais

---

## Réalisation escomptée 2.2 : Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Tous les différends concernant la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie sont réglés.

Trois zones continuent de poser problème (Citrana, Cruz et Memo). La Commission ministérielle conjointe (Indonésie et Timor-Leste) s'est réunie en mars 2011, et a noté que les Gouvernements des deux pays participeraient à des pourparlers directs en 2011 sur le tracé de la frontière, ce qui était de bon augure.

Le système de protection de la frontière fonctionne parfaitement, avec la pleine coopération des forces armées indonésiennes, des F-FDTL, des services douaniers, des services de l'immigration et de la police des frontières du Timor-Leste.

Objectif atteint. Un accord conjoint sur les patrouilles aux frontières a été signé le 15 mars 2011 entre les forces armées indonésiennes (TNI) et l'Unité des gardes frontière, qui ont tenu des réunions trimestrielles sur la gestion des frontières à Oecusse et Atambua en septembre et décembre 2010, et en mars et juin 2011. Le Groupe de liaison militaire de la MINUT a étudié tous les incidents frontaliers survenus pendant la période considérée (2 au total, les 24 février et 11 avril 2011 à Naktuka) et y a remédié grâce à ses échanges avec les TNI, l'Unité des gardes frontière et le Ministère des affaires étrangères.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Aide apportée par les officiers de la MINUT à la communication entre les services timorais et indonésiens s'occupant du contrôle des frontières, dans le cadre de réunions périodiques et de contacts réguliers entre les F-FDTL, la police des frontières, la Force internationale de stabilisation et les forces armées indonésiennes	Oui	<p>Le Groupe de liaison militaire a organisé des patrouilles et s'est réuni avec l'Unité des gardes frontière et les TNI pour examiner la question des frontières au moins une fois par semaine.</p> <p>L'Officier de liaison en chef a examiné les questions des frontières avec le commandement de l'Unité des gardes frontière au moins une fois par trimestre.</p> <p>L'Officier de liaison en chef a examiné les questions de sécurité avec le commandement de la Force internationale de sécurité au moins une fois par semaine et assisté aux séances d'information mensuelles du Commandant de la Force internationale de stabilisation et de ses hommes. L'Officier de liaison de la Force internationale de stabilisation a participé aux séances bihebdomadaires d'information de la MINUT sur l'évolution des opérations ainsi qu'aux séances d'information hebdomadaires du Groupe de liaison militaire.</p>
Aide apportée en matière de liaison par les officiers de la MINUT, dans le cadre de réunions informelles périodiques entre la MINUT et les services timorais et indonésiens s'occupant du contrôle des frontières, en vue de trouver une issue pacifique aux différends, notamment les différends relatifs à la démarcation de la frontière	Oui	<p>Le Groupe de liaison militaire a étudié tous les incidents frontaliers (2 pendant la période considérée) et abordé les points posant problème avec les TNI, l'Unité des gardes frontière et le Ministère des affaires étrangères.</p>
7 300 patrouilles militaires par an, à raison de 2 observateurs par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours, accompagnées de contacts réguliers avec les autorités locales de tous les districts	Oui	<p>Le Groupe de liaison militaire a effectué des patrouilles quotidiennes et entretenu des contacts avec les Sucos, les responsables gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, la PNTL, l'Unité des gardes frontière et la F-FDTL. Au total, 7 300 patrouilles militaires ont été effectuées.</p>

Conseils et encadrement offerts dans le cadre de réunions et d'ateliers destinés au personnel de la F-FDTL déployé dans les districts frontaliers	<p>Oui 4 ateliers pour 19 officiers de liaison de la F-FDTL déployés à la frontière</p> <p>1 séminaire de formation des Nations Unies pour 19 officiers de marine de la F-FDTL sur les opérations maritimes de maintien de la paix des Nations Unies</p> <p>1 atelier de formation tous les 10 jours pour préparer 6 officiers de la F-FDTL à être déployés en tant qu'observateurs militaires de l'ONU</p>
Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre d'activités de facilitation, de suivi et d'encadrement et de la mise en application des recommandations du Forum de coordination trilatérale	Non Le Forum de coordination trilatérale a été dissous compte tenu de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité et de la modification des responsabilités en ce qui concerne les services de police.
Diffusion d'informations, sous forme de communiqués de presse et de reportages photo, sur les mesures prises par le Gouvernement afin de maintenir la stabilité dans le pays, notamment dans les zones frontalières	Oui Production de supports d'information sur le thème de la stabilité et de la sécurité, notamment dans les zones frontalières : 150 affiches, 500 tracts et 13 bannières sur le Tour du Timor de cyclisme, l'initiative présidentielle en faveur de la sécurité et de la stabilité au Timor-Leste, 1 émission sur le passage de la frontière diffusée sur Ba Pas (le programme télévisuel de la MINUT), 9 émissions d'information radiophonique diffusées sur Futuru Nabilan (le programme radiophonique de la MINUT), 22 photographies du jour, 7 articles de presse, 3 articles Web, 2 communiqués de presse

---

### Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de la capacité du secteur de la sécurité du Timor-Leste

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

Un examen complet des fonctions et des besoins du secteur de la sécurité est mené à bien et ses conclusions étayent la politique de sécurité nationale. Les autorités nationales ont mis au point des plans de réforme, des lois et des règlements concertés.

Les politiques et les cadres juridiques applicables au secteur de la sécurité qui sont mis en place, notamment la politique de sécurité nationale, la loi sur la défense nationale, la loi sur la sécurité nationale, la loi sur la sécurité intérieure et la loi de protection civile, consacrent les principes du

#### *Indicateurs de succès effectifs*

Des progrès notables ont été faits lors de la période à l'étude dans la voie du parachèvement de l'examen global du secteur de la sécurité. À la fin de juin 2011, le Conseil des ministres avait terminé son examen initial du projet de document et le Secrétaire d'État à la sécurité avait consigné les observations du Conseil et présenté un projet révisé.

Au 30 juin 2011, le Conseil des ministres poursuivait toujours l'examen du projet de politique de sécurité nationale. Dans le cadre de sa fonction de supervision, la Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics a, avec le soutien de la MINUT, établi un projet de loi réglementant les sociétés de sécurité privées. La rédaction

contrôle civil et du respect des droits de l'homme et définissent sans équivoque les attributions respectives des institutions du secteur de la sécurité.

Le Gouvernement approuve une loi sur la protection civile qui s'accompagne de procédures opérationnelles standard en ce qui concerne les interventions d'urgence essentielles.

Le Ministère de la défense et de la sécurité, la PNTL et les F-FDTL disposent des moyens voulus (moyens stratégiques, savoir-faire administratif et technique et valeurs institutionnelles), des systèmes, des dispositifs et des ressources sur les plans financier et matériel pour garantir la bonne gestion des institutions et leur permettre d'assumer leurs fonctions, y compris leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'homme.

La PNTL dispose de tous les moyens opérationnels, administratifs et logistiques voulus pour que toutes ses unités puissent assumer de nouveau les fonctions de maintien de l'ordre dans tous les districts avant que les activités de reconstitution ne commencent.

Les femmes sont bien représentées dans les institutions du secteur de la sécurité et ne sont pas victimes de discrimination. Il est tenu compte de la sécurité des femmes dans les mandats des institutions du secteur de la sécurité.

d'un décret-loi sur la Commission de coordination des opérations transfrontières a également avancé. La loi de protection civile n'avait pas été promulguée mais la loi sur la défense nationale, la loi sur la sécurité nationale et la loi sur la sécurité intérieure, elles, l'ont été en avril 2010.

Au 30 juin 2011, la loi sur la protection civile en était toujours à l'état de projet. En avril 2011, le Secrétaire d'État à la sécurité a fait procéder à l'élaboration d'un nouveau projet non fondé sur le cadre juridique portugais.

Les institutions nationales chargées de la sécurité ont continué à renforcer leurs capacités et leurs moyens de s'acquitter de leurs responsabilités respectives. Ouvert en décembre 2010, l'Institut national de défense dispense une formation en matière de défense et de sécurité. Des représentants du gouvernement ont effectué une visite d'établissement des faits au Cap-Vert en octobre 2010 pour y recueillir des observations et confronter leur expérience dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité allant de la sécurité à la politique de défense. En mai 2011, un projet de plan de développement des F-FDTL pour 2011-2015 a été présenté au Premier Ministre pour examen. 2 conseillers internationaux et 4 conseillers nationaux ont été détachés auprès du Cabinet du Président, de la Commission parlementaire B, des Secrétariats d'État à la défense et à la sécurité et du Ministère des affaires étrangères pour y combler à court terme des insuffisances de capacités relevées dans le domaine de la supervision du secteur de la sécurité.

Objectif réalisé. La cérémonie de transfert du 27 mars 2011 signifiait que la PNTL assumait de nouveau toutes ses fonctions de maintien de l'ordre dans le pays.

Bien que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les institutions du secteur de la sécurité, des progrès significatifs ont été enregistrés. Un processus de recrutement des F-FDTL achevé en mai 2011, a abouti au recrutement de femmes à 92 des 600 postes vacants au sein des forces armées. Les femmes constituent également 19 % des effectifs de la PNTL, soit le taux de représentation le plus élevé de la région.

Une loi visant à réglementer et à renforcer le groupe de la PNTL chargé des personnes vulnérables a été rédigé au cours de la période à l'examen.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>Détachement d'un conseiller international auprès de la Commission parlementaire B, dont le poste serait financé dans le cadre du projet de réforme du secteur de la sécurité et qui serait chargé de conseiller et d'appuyer la Commission lors des débats et de la formulation d'opinions sur les projets et propositions de loi, les projets d'amendement et les traités présentés au Parlement dans les domaines de la défense, de la sécurité et des relations extérieures, y compris le projet de loi sur la sécurité nationale</p>	<p>Oui Des conseillers de la MINUT ont fourni 450 avis juridiques écrits couvrant divers domaines juridiques, 5 avis juridiques sur des mesures disciplinaires et des sanctions appliquées, 11 dépêches sur le renvoi d'agents de la PNTL et 3 dépêches sur la délégation de pouvoirs disciplinaires.</p>
<p>Détachement d'un conseiller international chargé de fournir des conseils et un appui sur la politique de sécurité nationale qui sera soumise au Conseil des ministres</p>	<p>Oui Des conseillers internationaux de la MINUT ont aidé à rédiger et ont examiné tous les principaux projets de loi et documents-cadres de politique générale du secteur de la sécurité (voir les trois premiers indicateurs de succès effectifs sous la rubrique réalisation escomptée 2.3.</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre de réunions et poursuite de l'aide à la préparation et à l'organisation, y compris la documentation, de 2 réunions trimestrielles du Groupe de travail sur les priorités nationales (sécurité et ordre public) avec la société civile et les partenaires bilatéraux concernant les politiques du secteur de la sécurité</p>	<p>Oui Des conseillers internationaux de la MINUT ont pris part à 8 consultations à l'appui du Groupe de travail sur les priorités nationales (sécurité publique et sûreté).</p>
<p>Apport d'une aide sous forme de réunions de coordination, de tables rondes et de la poursuite de l'appui aux activités de sensibilisation, y compris des exercices sur les opérations civilo-militaires, la protection civile, la gestion des frontières et la sécurité maritime menés dans les districts</p>	<p>Oui Une assistance a été fournie à la Commission chargée de la création du Conseil de coordination des opérations aux frontières dans le cadre de l'organisation de séminaires sur la gestion des frontières; des observations ont été formulées sur le projet de législation; un soutien a été apporté au Gouvernement dans la tenue de 2 séminaires sur la gestion des catastrophes.</p> <p>Un document sur les grandes options a été élaboré sur la base d'une évaluation des capacités actuelles du Gouvernement à faire face à une situation d'urgence complexe.</p> <p>Aucune activité pratique ou théorique ayant trait aux opérations civilo-militaires, à la protection civile, à la gestion des frontières ou à la sécurité maritime n'a été menée lors des séminaires.</p>
<p>Apport d'une aide dans le cadre de tables rondes et de réunions de coordination interministérielle sur la politique de sécurité maritime et poursuite de</p>	<p>Oui Un conseiller de la MINUT a participé à toutes les réunions périodiques organisées sur la coordination de la politique en matière de</p>

l'appui fourni au Ministère de la défense et de la sécurité afin de l'aider à mettre au point le cadre qui régira une autorité maritime intégrée et à rédiger le décret correspondant

Organisation de 6 tables rondes avec les responsables du secteur de la sécurité, des universitaires, des fonctionnaires, des représentants des organes de contrôle et des organisations de la société civile, y compris des associations de femmes, afin que la problématique hommes-femmes soit mieux prise en considération dans la réforme du secteur de la sécurité; campagne de sensibilisation des médias sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité, conjuguant affiches, dépliants et autres articles promotionnels dans les langues locales, programmes télévisés sur des questions thématiques et émissions radiophoniques, y compris des émissions locales destinées au secteur de la sécurité et à la population; facilitation de 13 visites dans les districts afin d'organiser des débats sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité à l'échelon des districts et à l'échelon local

Apport d'une aide à l'établissement du projet de loi sur la protection civile dans le cadre d'ateliers, de réunions et de séminaires auxquels participent des unités des forces de protection civile et d'autres parties prenantes et obtention de l'accord du Conseil des ministres en vue de renforcer les capacités de protection civile; mise au point de normes concernant les procédures opérationnelles à utiliser dans le cadre d'opérations civilo-militaires faisant intervenir différentes forces de la protection civile, de la gestion des frontières, de la sécurité maritime et de la gestion du centre de communications

Fourniture de conseils et d'un appui au Ministère de la défense et de la sécurité dans le cadre de 3 réunions consacrées aux mécanismes de contrôle civil prévu dans la politique de sécurité nationale et dans les textes de loi connexes

Organisation de 7 manifestations de sensibilisation, avec la participation de la société civile, sur les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité dans les districts

sécurité maritime et a contribué à la promulgation d'un décret-loi en faveur d'une autorité maritime intégrée.

Oui 6 tables rondes sur la problématique hommes-femmes dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité ont été organisées; 2 campagnes de sensibilisation des médias sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité ont été menées en même temps qu'ont été distribués des affiches et des dépliants dans les langues locales et qu'ont été facilitées 13 visites dans les districts.

Oui 7 réunions avec des conseillers auprès du Secrétariat d'état à la sécurité concernant la rédaction du projet de loi sur la protection civile et des questions connexes liées notamment à des opérations civilo-militaires conjointes, à la protection civile, à la gestion des frontières, à la sécurité maritime et à la gestion du centre de communications.

Oui Des conseillers rattachés au Ministère de la défense et de la sécurité ont tenu 3 réunions sur les mécanismes de contrôle civil et des réunions suivies sur des questions et des textes de loi connexes.

La MINUT a également fourni des avis juridiques et envoyé des dépêches.

Oui 8 manifestations de sensibilisation, avec la participation de la société civile, sur les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité dans les districts ont été organisées.

Établissement de politiques et de procédures relatives au recrutement et à la promotion de civils dans le secteur de la sécurité et dans ses institutions (PNTL, F-FDTL, pompiers et sécurité civile)

Organisation de 4 ateliers destinés aux F-FDTL afin de formuler et de mettre en œuvre le plan stratégique de renforcement des capacités militaires

Apport d'une aide au Gouvernement afin de faciliter la conception et le lancement à l'échelle nationale de campagnes d'information et de programmes de sensibilisation visant à faire connaître les mesures de renforcement des capacités du secteur de la sécurité : émissions radiophoniques hebdomadaires, programmes d'information télévisés mensuels et documents écrits, tels que communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission

Formulation de conseils dans le cadre de programmes de formation de base destinés à la PNTL et aux F-FDTL sur des sujets tels que les droits de l'homme, la gestion des médias, la problématique hommes-femmes, la gestion des ressources financières et des autres ressources des institutions du secteur de la sécurité

Oui Une aide consultative a été fournie dans le cadre de l'établissement de politiques et de procédures relatives au recrutement et à la promotion de civils dans le secteur de la sécurité et dans ses institutions (PNTL, F-FDTL, pompiers et sécurité sociale). Les politiques de recrutement de chaque institution ont été arrêtées et utilisées comme base de recrutement. Les procédures relatives à la promotion des civils sont en cours d'établissement.

Oui 6 ateliers destinés aux F-FDTL afin de formuler et de mettre en œuvre le plan stratégique de renforcement des capacités militaires ont été organisés.

Oui Une aide a été apportée dans le cadre de campagnes nationales visant à mettre un terme à la violence contre les femmes, de programmes de sensibilisation destinés à mieux cerner les mesures de renforcement des capacités du secteur de la sécurité et de la reprise des responsabilités en matière de police par la PNTL, au moyen d'émissions télévisées et radiophoniques régulières, de produits Web et de documents écrits, y compris 13 enregistrements vidéo sur Ba Pás, 10 messages d'intérêt public diffusés à la télévision, 34 émissions radiophoniques sur Futuru Nabilan et 4 émissions de débat d'une heure sur la sécurité, diffusées en direct à la radio, avec la participation des membres de la direction de la PNTL et de la Police des Nations Unies.

Oui 6 programmes de formation ont été organisés sur des sujets tels que les droits de l'homme, la gestion des médias, la problématique hommes-femmes, la gestion des ressources financières et des autres ressources.

---

**Réalisation escomptée 2.4** : Progrès dans le respect des droits de l'homme et dans l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Timor-Leste

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Le Gouvernement adopte le mécanisme d'établissement de rapports destinés aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme.

Objectif réalisé. Au cours de l'exercice, le Gouvernement s'est pleinement acquitté de ses responsabilités vis-à-vis des organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme en établissant notamment son rapport au titre de

	<p>l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme effectué en octobre 2011 à l'occasion de la douzième session du Groupe de travail sur la procédure d'examen périodique universel. Lors du processus, le Gouvernement a bénéficié du soutien actif de 25 coordonnateurs des questions relatives aux droits de l'homme dans les ministères, les secrétariats d'état et l'ensemble des districts et tenu une consultation à l'échelle nationale et 7 au niveau des districts ainsi qu'une conférence de presse sur l'examen périodique universel.</p>
<p>Toutes les nouvelles recrues des F-FDTL et de la PNTL suivent le nouveau programme de formation en matière des droits de l'homme.</p>	<p>Certaines des séances prévues ont été mises en veilleuse en raison d'autres engagements concernant la formation requise dans les rangs de la PNTL et des F-FDTL. Une formation en matière de droits de l'homme a été dispensée à 65 instructeurs des F-FDTL, et à 200 membres de la PNTL, ainsi qu'à 6 officiers des F-FDTL sur le point d'être affectés à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.</p>
<p>Le Provedor pour les droits de l'homme et la justice mène à bien 5 enquêtes sur des plaintes reçues par chacun des 4 bureaux régionaux (20 enquêtes).</p>	<p>97 plaintes ont été reçues par les bureaux régionaux. 54 d'entre elles ont été considérées comme étant des violations présumées des droits de l'homme et des enquêtes ont été ouvertes. 3 enquêtes ont abouti et des recommandations ont été adressées aux institutions compétentes, 51 affaires faisaient encore l'objet d'une enquête à la fin de juin 2011.</p>
<p>Le Bureau du Procureur général mène à bien 80 % des enquêtes ouvertes par la Commission d'enquête de l'ONU en 2006</p>	<p>En raison de la complexité des cas et des problèmes liés au déroulement des enquêtes (mauvais état des routes, accès aux témoins), 60 % seulement des enquêtes ont été menées à bien.</p>
<p>Les principes relatifs aux droits de l'homme sont incorporés dans tous les programmes scolaires et activités de perfectionnement (7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année d'études).</p>	<p>En août 2010, le Ministère de l'éducation a parachevé le programme sur l'éducation civique, la citoyenneté et les droits de l'homme (5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> année d'études) et organisé 2 stages de formation à l'intention des enseignants sur le programme (formation de formateurs suivie d'une formation au niveau des districts à raison de 20 enseignants par district). En mai 2011, le programme a été présenté au Conseil des ministres (qui l'a, par la suite, adoptée en juillet 2011). Le Ministère de l'éducation a commencé à travailler sur les manuels à l'usage des enseignants et des élèves, en attendant la décision du Conseil des ministres.</p>
<p>L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves mène à bien les enquêtes sur les affaires de violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 qui sont encore en suspens au 30 juin 2010.</p>	<p>Objectif réalisé. 65 enquêtes sur des crimes contre l'humanité ont été achevées. Le nombre est moins élevé qu'initialement prévu à cause des difficultés éprouvées à accéder à des zones reculées pour localiser des témoins et à cause du mauvais état des routes pendant la saison des pluies. 181 affaires ne sont toujours pas réglées.</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement, en coopération avec le PNUD, dans le cadre d'activités d'encadrement, de réunions et de séances de formation afin de faciliter la création d'un mécanisme de communication de l'information destinée aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme qui serait dirigé par le Ministère des affaires étrangères</p>	Oui	<p>En mai 2010, le Ministère de la justice (plutôt que le Ministère des affaires étrangères comme indiqué) a été choisi pour assurer la communication de l'information destinée aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. La MINUT a tenu 15 réunions avec les Ministères de la justice et des affaires étrangères et 6 réunions avec des coordonnateurs des questions relatives aux droits de l'homme afin de leur fournir l'assistance technique nécessaire à l'élaboration du rapport prévu au titre de l'examen périodique universel.</p> <p>La MINUT a également aidé à tenir des consultations publiques sur l'examen périodique universel (voir par. 28 ci-dessus), notamment en assurant la production et la traduction en tétum de la documentation pertinente.</p> <p>6 réunions ont été tenues avec le Directeur national des droits de l'homme et du citoyen pour discuter des modalités de rédaction du rapport national prévu au titre de l'examen périodique universel.</p>
<p>Détachement d'un procureur international auprès du Bureau du Procureur général dont les services seraient financés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et qui serait chargé de mener à bien les enquêtes de la Commission d'enquête encore en suspens</p>	Oui	<p>Le Procureur international a fourni des services au Bureau du Procureur général dans le cadre de 5 réunions financées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.</p>
<p>Appui et services d'encadrement fournis au Bureau du Provedor pour les droits de l'homme et la justice par la Section des droits de l'homme et de la justice transitionnelle, en collaboration avec le PNUD, y compris dans les régions</p>	Oui	<p>5 stages de formation sur la protection, le suivi et l'établissement de faits en matière de droits de l'homme liés au mécanisme d'examen ont été organisés à l'intention du personnel du Bureau du Provedor pour les droits de l'homme et la justice ainsi qu'à l'intention des agents de districts et des organisations de la société civile; 13 groupes de réflexion ont été créés au niveau des districts et une consultation a été organisée à l'échelle nationale sur le mécanisme d'examen périodique universel; 1 réunion a eu lieu avec des représentants du Ministère de la justice et une lettre commune a été adressée au Ministre de la justice sur les évictions forcées; et des débats se sont déroulés sur la révision des dispositions</p>

<p>Suivi de la situation quant au respect des droits de l'homme au moyen de visites dans les prisons, les hôpitaux et les villages, d'enquêtes faisant suite à des articles ou reportages, de réunions avec la société civile et d'entretiens, l'accent étant mis sur la situation des détenus, des mineurs et des femmes, compte tenu du transfert des fonctions de maintien de l'ordre à la PNTL et des interventions des F-FDTL</p>	<p>législatives et la nouvelle loi organique sur le Bureau du Provedor; il a par ailleurs été fait don à la bibliothèque du Bureau de 38 articles se rapportant à des questions relatives aux droits de l'homme.</p>
<p>Organisation de séances de formation sur la programmation axée sur les droits de l'homme destinées à l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement et aux organisations non gouvernementales</p>	<p>Oui Suivi hebdomadaire de la situation dans les cellules de détention et dans la prison de Becora; suivi régulier de la situation au moyen de visites dans les prisons et enquêtes faisant suite à des articles ou reportages sur la violence sexuelle et sexiste, les droits de l'enfant et ceux des personnes handicapées.</p>
<p>Organisation de séances de formation, de débats et de réunions à l'intention de la PNTL et des F-FDTL consacrés à un programme de formation en matière de droits de l'homme</p>	<p>Oui En collaboration avec le Bureau du PNUD à Bangkok, la Mission a organisé une séance de formation sur l'approche axée sur les droits de l'homme à l'intention d'agents de l'état, du Bureau du Provedor pour les droits de l'homme, de représentants de la société civile et de membres de l'équipe de pays des Nations Unies.</p>
<p>Organisation de débats et de réunions avec le Ministère de l'éducation concernant l'intégration de l'enseignement des principes relatifs aux droits de l'homme dans les programmes scolaires, de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année d'études</p>	<p>Non L'incorporation de modules concernant les droits de l'homme dans le programme de formation de la PNTL et des F-FDTL attendait toujours au 30 juin 2011 que les versions définitives des projets de programme de formation de base de la PNTL et des F-FDTL soient arrêtées.</p> <p>Le Centre de formation de la PNTL comportait un volet droits de l'homme dans chacun de ses programmes de formation; ceux des F-FDTL comprennent également des aspects liés aux droits de l'homme (par exemple formation consacré au droit international humanitaire).</p> <p>Non Aucun stage de formation n'avait pu être effectué compte tenu du calendrier de formation déjà très chargé du Ministre.</p>

---

### **Composante 3 : gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires**

30. La Mission a continué d'apporter un appui aux institutions et aux programmes officiels dans les domaines de la gouvernance démocratique, de l'administration de la justice et de la coopération pour le développement. Dans le cadre des programmes de promotion d'une culture de gouvernance démocratique, la MINUT a organisé des forums dans les différents districts et au niveau national. Elle a apporté son concours aux mécanismes de promotion de la participation des citoyens à la

gouvernance et notamment contribué au renforcement des institutions ayant des fonctions de contrôle et de responsabilisation, comme le Parlement national, la Commission anticorruption, les organisations de la société civile et les médias. Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration du projet de loi portant création de la Chambre des comptes de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes. Le 20 octobre 2010, la Cour d'appel a publié son premier rapport d'audit, qui porte sur le budget de l'État de 2009, ce qui constitue une avancée encourageante sur la voie du renforcement de la gouvernance démocratique. Toujours dans un effort de transparence, en mars 2011, le Premier Ministre et le Ministre des finances ont lancé le site Web de la transparence budgétaire du Timor-Leste.

31. Les élections municipales ayant été reportées, les activités d'appui aux élections n'ont pas eu lieu et les réalisations escomptées dans ce domaine n'ont donc pu voir le jour. Les décisions du Gouvernement de reporter les élections et de différer le projet de décentralisation étaient liées. La Mission a toutefois fourni une assistance technique pour renforcer la capacité des administrations de district.

32. La MINUT a fourni une aide et des conseils juridiques à des acteurs essentiels du système judiciaire, en particulier en matière d'intégration de la problématique hommes-femmes, de justice pour mineurs et de questions pénitentiaires. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution du plan stratégique pour le secteur de la justice (lancé en juin 2010), mais il conviendrait de se préoccuper au plus tôt des questions d'indépendance de la justice, d'impunité et de respect du principe de responsabilité. La Mission a contribué à la mise en place d'un nouveau système de gestion des dossiers, d'abord au Bureau du Procureur général, en octobre 2010, puis au Bureau du Défenseur public et dans les services pénitentiaires nationaux, les services de la police nationale et les juridictions. Le fait que les acteurs juridiques internationaux privilégient de plus en plus leur rôle consultatif par rapport à leurs fonctions opérationnelles montre que les capacités du secteur de la justice du Timor-Leste se renforcent. Quatre juges (dont 1 femme), 5 défenseurs publics et 5 procureurs ont prêté serment le 16 mai 2011, ce qui a porté à 25 le nombre de juges (dont 5 femmes), à 21 le nombre de procureurs (dont 5 femmes) et à 18 le nombre de défenseurs publics (dont 3 femmes).

33. En coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les principaux partenaires de développement du Gouvernement, la Mission a continué d'étudier les principaux facteurs socioéconomiques, en particulier ceux qui ont trait à l'emploi des jeunes, à l'égalité des sexes, aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la gouvernance économique. Il est encourageant de constater que les résultats officiels du recensement de la population et des logements, qui ont été publiés le 20 octobre 2010, montrent que le taux de croissance démographique s'est ralenti. Par ailleurs, le 5 avril 2011, le Comité directeur national chargé des objectifs du Millénaire a décidé de donner un degré de priorité élevé aux objectifs dont la réalisation est en mauvaise voie, en particulier dans le domaine de la nutrition. Signe que le Gouvernement est déterminé à favoriser le développement humain et économique, le budget de l'État de 2011, qui a été adopté le 14 février 2011, prévoit la constitution d'un fonds pour l'infrastructure et d'un fonds pour le développement du capital humain. La Mission a continué à plaider en faveur d'une diversification de l'économie afin de réduire la dépendance au pétrole et de générer davantage d'emplois. Elle a aussi fourni un appui administratif et des services de secrétariat au programme des priorités

nationales, qui reste le principal mécanisme de planification du développement tant que le plan de développement stratégique du Timor-Leste pour 2011-2030 n'est pas achevé.

34. S'agissant de la coordination humanitaire, la Mission a, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, soutenu les efforts du Gouvernement visant à renforcer les capacités de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe. Bien que des progrès aient été accomplis en matière de gestion des risques liés aux catastrophes au niveau opérationnel, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique institutionnel pour la coordination des interventions d'urgence afin de clarifier le rôle des différents acteurs.

---

### Réalisation escomptée 3.1 : Progrès vers la mise en place d'institutions gouvernementales démocratiques et viables au Timor-Leste

---

#### *Indicateurs de succès prévus*

Adoption progressive d'une culture de la gouvernance démocratique et renforcement de la confiance dans les institutions, grâce à la participation des associations féminines et autres associations locales aux dialogues et aux consultations nationales organisés par les institutions publiques et les dirigeants du Timor-Leste

La Commission de la fonction publique applique les politiques gouvernementales de réforme de la fonction publique, élabore les textes réglementaires et les pratiques et politiques relatives aux ressources humaines nécessaires et met en place des systèmes de suivi et d'évaluation.

Un cadre de lutte contre la corruption est élaboré; la Commission anticorruption devient opérationnelle; la loi créant la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes est adoptée et promulguée; et la Chambre des comptes (Bureau de l'audit) devient opérationnelle.

#### *Indicateurs de succès effectifs*

Objectif atteint. L'une des principales initiatives du Gouvernement durant la période couverte par le rapport a été l'élaboration du plan national de développement stratégique pour 2011-2030. À cette fin, il a organisé de vastes consultations publiques dans tous les districts, notamment avec les associations de jeunes et de femmes et les associations locales. Il a aussi appris à faire une meilleure utilisation des médias locaux pour s'adresser à la population afin de lui expliquer ses politiques et ses programmes, ce qui a contribué au renforcement de la confiance dans la gouvernance démocratique.

Objectif atteint. La Commission de la fonction publique a commencé à accorder un statut permanent à plus de 12 000 membres du personnel temporaire de la fonction publique. Elle a, par la même occasion, procédé à l'enregistrement des fonctionnaires pour leur délivrer une carte d'identité. Elle a entrepris un processus de gestion du changement pour répondre aux besoins de la fonction publique. Des mécanismes de coordination ont été mis en place et une stratégie de communication a été élaborée.

Objectif atteint. Au 31 janvier 2011, les effectifs de la Commission anticorruption (comprenant 2 experts détachés par la MINUT) étaient au complet et celle-ci a commencé ses enquêtes et ses activités de lutte contre la corruption. L'élaboration du projet de loi portant création de la Chambre des comptes de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes a été menée à bien grâce à l'aide technique de la Mission et le projet a été présenté au Parlement. Si la Chambre des

<p>Le processus de décentralisation et de création d'administrations locales se poursuit avec la création de municipalités dans l'ensemble du pays.</p>	<p>comptes n'a pas encore vu le jour, la Cour d'appel en a exercé les pouvoirs constitutionnels et a publié, le 20 octobre 2010, le premier rapport d'audit, qui porte sur le budget de l'État de 2009.</p> <p>Le processus de décentralisation a été différé jusqu'en 2014. Les élections municipales ont été reportées (voir par. 9 ci-dessus).</p>
<p>Le Gouvernement promulgue les lois et crée les mécanismes de renforcement des capacités nécessaires pour améliorer le cadre réglementaire des médias.</p>	<p>La MINUT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont facilité la réalisation d'une étude sur les indicateurs de développement des médias, qui préconise l'élaboration d'une loi sur les médias et la mise en place de mécanismes de réglementation. Au 30 juin 2011, cette loi n'avait toujours pas été promulguée.</p>
<p>Le cadre réglementaire de la société civile est amélioré et les mécanismes d'éducation civique dans l'ensemble du pays deviennent de plus en plus opérationnels grâce au concours du forum des organisations non gouvernementales, qui renforce ses fonctions.</p>	<p>Objectif atteint. Le forum des organisations non gouvernementales a mené des campagnes de communication et facilité le dialogue avec les acteurs étatiques et les organisations de la société civile, dont les membres des groupes de travail sur les priorités nationales, et organisé des réunions régulières avec de hauts représentants de l'État et avec la MINUT.</p>
<p>Des élections municipales sont organisées dans certaines parties du pays par la Commission électorale nationale et le Secrétariat technique d'administration électorale et des programmes d'éducation civique et d'information des électeurs sont mis en place.</p>	<p>Les élections municipales ont été reportées (voir par. 9 ci-dessus).</p>

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Examen de la loi relative aux zones autonomes par les responsables de la Mission, analyse de ses dispositions au regard de la Constitution et formulation de recommandations</p>	<p>Non</p>	<p>L'examen de cette loi n'a fait aucun progrès puisqu'il ne s'agissait pas d'une priorité du Gouvernement.</p>
<p>Prestation de conseils dans le cadre d'audiences publiques et présentation de recommandations écrites à certaines commissions parlementaires, comme les commissions A et C</p>	<p>Oui</p>	<p>Des conseillers de la Commission électorale nationale ont participé à l'élaboration des recommandations écrites et assisté aux auditions des commissions A et C sur les lois électorales.</p>
<p>Appui au Parlement national, en consultation avec le secrétariat du Parlement, sous forme d'un atelier, séminaire ou forum tous les trois mois au minimum</p>	<p>Oui</p>	<p>Un appui a été fourni au Parlement national pour l'organisation du séminaire sur la lutte contre la corruption du 17 décembre 2010. En outre, 5 forums sur la gouvernance démocratique ont été consacrés au rôle du Parlement national et 23 parlementaires ont été invités à y participer.</p>

Organisation de forums sur la gouvernance démocratique dans les districts ainsi qu'à Dili sur certains aspects de cette question, avec la participation des référents pour la problématique hommes-femmes

Oui 59 forums sur la gouvernance démocratique ont été organisés à l'échelle nationale et dans les districts et sous-districts à l'intention de 4 161 participants issus du Gouvernement, du Parlement national, des partis politiques et de la société civile, y compris des associations de femmes. En outre, 4 forums régionaux ont été consacrés au constitutionnalisme et au rôle du Parlement national et un forum national à la gouvernance démocratique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Formulation d'observations et de recommandations, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, sur les textes réglementaires à adopter pour l'application de la loi sur la fonction publique

Non Aucun règlement n'a été élaboré, dans la mesure où la Commission de la fonction publique s'est avant tout consacrée au reclassement de nombreux membres du personnel temporaire en fonctionnaires.

Prestation de conseils par les responsables de la Mission sur l'élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation de la performance tant institutionnelle qu'individuelle au sein de la Commission de la fonction publique, ainsi que sur le renforcement des processus d'évaluation de la performance dans l'ensemble de la fonction publique

Oui La MINUT et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU ont fourni un appui technique dans les domaines de la gestion du changement, de la problématique hommes-femmes, de la gestion des ressources humaines et des communications.

Prestation de conseils à la Commission de la fonction publique dans le cadre de réunions périodiques avec les partenaires nationaux et internationaux, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec le secrétariat du Parlement national

Oui Le sous-groupe de l'ONU sur la fonction publique s'est réuni 2 fois. La MINUT a également assisté à 6 réunions du groupe de travail sur les priorités nationales consacrées aux ressources humaines de la fonction publique.

Fourniture d'analyses juridiques et décisionnelles par les responsables de la Mission et formulation de recommandations, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant la création de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes, y compris l'un de ses organes d'exécution, la Chambre des comptes, le mémorandum d'accord en matière opérationnelle conclu entre la Commission anticorruption et le Procureur général et le projet de cadre multi-institutions pour la coordination de la lutte contre la corruption

Oui Des observations ont été formulées sur la loi portant création de la Chambre des comptes de la Haute Cour du contentieux administratif et fiscal et des comptes. En outre, la MINUT a facilité la conclusion d'accords de coordination entre la Commission anticorruption, le Procureur général et l'Inspecteur général, et a aidé la Commission anticorruption à entreprendre l'auto-évaluation de l'application au niveau national de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui est la première étape sur la voie de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Prestation de conseils au Vice-Premier Ministre chargé de l'administration par les responsables de la Mission concernant la loi sur la Commission anticorruption et la loi sur la Chambre des comptes

Non Le Vice-Premier Ministre a démissionné le 6 septembre 2010 et n'a pas été remplacé depuis.

Élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et présentation de cette stratégie au Vice-Premier Ministre chargé de l'administration	Non Le Vice-Premier Ministre a démissionné le 6 septembre 2010 et n'a pas été remplacé depuis. La Commission anticorruption a repris les responsabilités du Vice-Premier Ministre en la matière, mais n'a commencé à travailler sur la stratégie nationale qu'après la période à l'examen.
Prestation de conseils au Vice-Premier Ministre par les responsables de la Mission concernant l'examen des attributions du Bureau de l'Inspecteur général	Non Le Vice-Premier Ministre a démissionné le 6 septembre 2010 et n'a pas été remplacé depuis.
Communication d'observations et de recommandations de politiques au Parlement par les responsables de la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, concernant les textes réglementaires à adopter pour l'application des lois sur la décentralisation et l'administration locale	Non Aucun progrès n'a été accompli concernant la législation sur la décentralisation. Le Parlement national était saisi des projets de loi.
Prestation d'un appui et de conseils dans le cadre de réunions périodiques avec le Ministère de l'administration nationale et de la gestion du territoire et les partenaires internationaux concernés pour mener à bien la mise en place du programme de décentralisation et d'administration locale	Oui Aucun progrès n'a été accompli dans la mise en place de la décentralisation, dans la mesure où le Gouvernement a repoussé la création de municipalités jusqu'en 2014. Toutefois, la MINUT a fourni un appui au renforcement des capacités des assistants administratifs dans les 442 villages du pays.
Prestation par les responsables de la Mission agissant en collaboration avec le PNUD de conseils aux acteurs du secteur des médias sur la création d'un conseil des médias inspiré par les principes d'autoréglementation	Oui L'étude sur les indicateurs de développement des médias réalisée avec le soutien de la MINUT et de l'UNESCO, qui a été achevée en mars 2011, contenait nombre de recommandations et de conseils sur le développement des médias.
Communication d'observations et de recommandations de politiques au Gouvernement par les responsables de la Mission, agissant en collaboration avec le PNUD, sur la loi sur les organisations non gouvernementales	Non Un appui au renforcement des capacités a été fourni au forum des organisations non gouvernementales afin de faciliter le processus de révision. La modification de la loi sur les organisations non gouvernementales n'a fait aucun progrès dans la mesure où le Conseil des ministres ne s'est pas saisi de la question.
Fourniture de conseils et d'un appui logistique dans les domaines de l'administration d'élections, des lois électorales, des technologies de l'information, de l'instruction civique et de la formation des électeurs pour la préparation et l'organisation des élections, notamment des élections municipales restantes, pour la révision des lois en vue des élections nationales de 2012 et pour l'élaboration de programmes d'instruction civique et de formation des électeurs en vue des élections	Oui L'Équipe d'appui électoral de l'ONU faisait partie de la Commission de révision des lois électorales. Les conseillers de l'Équipe, actuellement installés dans les locaux de la Commission électorale nationale et du Secrétariat technique de l'administration électorale, ont aidé ces deux organes à rédiger les textes réglementaires, à exécuter le plan opérationnel et à élaborer un programme de formation des agents électoraux. 16 Volontaires des Nations Unies de l'Équipe

<p>Prestation de services de formation pour faciliter le renforcement institutionnel de la Commission électorale nationale et du Secrétariat technique d'administration électorale</p>	<p>d'appui ont prêté leur concours aux organes d'administration des élections dans les districts.</p> <p>Oui Des programmes de formation ont été organisés pour le personnel des organes d'administration des élections dans les domaines de l'administration, de la logistique, de l'informatique et des connaissances linguistiques. Environ 150 membres du personnel du Secrétariat technique y ont participé et 52 référents de la Commission électorale nationale ont participé à une formation de 2 semaines.</p>
<p>Fourniture aux principales institutions de l'État d'un appui et de conseils pour le renforcement des capacités dans le domaine des communications, des médias et de l'information, en collaboration avec les projets d'information du PNUD</p>	<p>Non Le renforcement des capacités n'a fait aucun progrès dans ce domaine, principalement parce que le projet du PNUD a été arrêté faute de financement.</p>
<p>Mise au point et lancement de campagnes et de programmes nationaux d'information et de sensibilisation visant à appuyer l'action menée par le Gouvernement pour mettre en place un État et des institutions publiques démocratiques viables, notamment moyennant la production d'émissions radiophoniques hebdomadaires et d'émissions d'information télévisées mensuelles et la diffusion de documents écrits (communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, dépliants et autres supports promotionnels) à distribuer ou à apposer sur des panneaux d'affichage dans tout le pays et à afficher sur le site Web de la Mission, et organisation de manifestations locales visant à sensibiliser la population avec la participation de la société civile et du public et de conférences de presse</p>	<p>Oui Des produits d'information ont été conçus pour promouvoir la mise en place d'un État et d'institutions publiques démocratiques, dont 28 reportages radiophoniques sur Futuru Nabilan, 3 reportages télévisés sur Ba Pás, 12 articles dans des bulletins d'information, 3 photos du jour, 5 chroniques sur Internet et 4 communiqués de presse.</p> <p>La Mission a participé à l'organisation de forums sur la gouvernance démocratique dans les sous-districts.</p> <p>Afin de planifier efficacement la campagne de communication, la MINUT a chargé une société locale de mener à l'échelle nationale une enquête basée sur un échantillonnage aléatoire sur les communications et les médias. Le rapport d'enquête final a été traduit en portugais, tetum et bahasa Indonesia et est prêt à être rendu public.</p>

### Réalisation escomptée 3.2 : Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Le Gouvernement timorais applique des textes fondamentaux tels que le Code pénal, la loi sur la violence familiale, le Code civil et la loi sur la propriété initiale des biens fonciers et immobiliers.

La loi relative à la violence au sein de la famille est entrée en vigueur le 8 juillet 2010. L'examen du projet de code civil était bien avancé au 30 juin 2011 (le Code a été adopté en août 2011). La loi sur la propriété initiale des biens

<p>Le Gouvernement met en œuvre le plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que les recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins.</p>	<p>fonciers et immobiliers était encore examinée par le Gouvernement à la fin de la période concernée (le Code pénal a été promulgué en 2009).</p> <p>Objectif atteint. Le plan stratégique relatif au secteur de la justice, adopté en juin 2010, a pris en compte la plupart des recommandations issues de l'évaluation exhaustive des besoins. La mise en œuvre du plan a commencé. Les objectifs définis devraient être atteints en l'espace d'une vingtaine d'années, les objectifs à court terme, d'ici à 2015, et ceux à moyen terme et à long terme, ultérieurement. La mise en œuvre fait l'objet d'un suivi de la part du secrétariat à la planification nouvellement créé relevant du groupe de travail sur les priorités nationales chargé de l'accès à la justice.</p>
<p>Le nombre d'affaires traitées par la justice, notamment celles qui concernent les violences sexuelles et les violences au sein de la famille, augmente progressivement d'au moins 20 % et celui des affaires en souffrance diminue globalement.</p>	<p>Le nombre global d'affaires traitées a augmenté de 10 % et le nombre total d'affaires en souffrance a ainsi diminué de 10 % par rapport au cycle précédent. Le nombre de nouvelles affaires a également augmenté de 18 %, ce qui indique que la population locale a de plus en plus recours à la justice formelle. Cette évolution positive a toutefois compromis la réalisation de l'objectif des 20 %.</p>
<p>Le Ministère de la justice met en œuvre le plan stratégique concernant les installations pénitentiaires ainsi que les programmes de réinsertion pour renforcer le système carcéral.</p>	<p>Le Ministère de la justice a commencé à mettre en œuvre le plan stratégique relatif au secteur de la justice en juin 2010. Des programmes et services spécialisés pour les prisons sont actuellement en cours d'élaboration pour les femmes, les jeunes délinquants et autres détenus ayant des besoins spéciaux, la MINUT fournissant des conseils et un appui techniques au Service pénitentiaire national.</p>
<p>Le Ministère de la justice met au point des mécanismes efficaces de responsabilisation et élabore, évalue et applique notamment un code de conduite des juges et des procureurs.</p>	<p>Le Conseil supérieur de la défense publique a été établi en tant que mécanisme de surveillance et s'est réuni quatre fois au cours de la période considérée. Le Code de conduite n'avait toutefois pas encore été mis en œuvre au 30 juin 2011.</p>
<p>Le Gouvernement renforce les mécanismes de coordination des acteurs du secteur de la justice, y compris les bailleurs de fonds.</p>	<p>Objectif atteint. Le groupe de travail sur les priorités nationales chargé de l'accès à la justice, présidé par le Directeur général du Ministère de la justice, a tenu quatre réunions. Les sous-groupes de travail thématiques sur l'aide judiciaire, le droit coutumier et les enquêtes judiciaires ont été créés et ont tenu des réunions initiales.</p>
<p>Fournir un appui constant au Bureau du Procureur général en organisant régulièrement des réunions visant à aider les services chargés des poursuites judiciaires à gérer les dossiers, à établir des</p>	<p>Oui Des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de la création d'un système de gestion des affaires reliant toutes les institutions judiciaires (voir par. 32 ci-dessus). La MINUT a</p>

Produits prévus

Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre Observations

priorités et à réduire le nombre d'affaires en souffrance

Fournir des conseils et des orientations au groupe des personnes vulnérables de la police nationale en instaurant un dialogue continu permettant d'améliorer le recueil et l'analyse des statistiques relatives à la criminalité, l'accent étant mis sur la violence au sein de la famille et la justice pour mineurs

Fournir des conseils et une formation aux acteurs du secteur de la justice et récapituler les meilleures pratiques afin de mettre en œuvre les textes de loi essentiels, notamment pour ce qui est de la justice pour mineurs et des questions ayant trait à la justice envers les femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Fournir des conseil au Gouvernement sur la mise en œuvre de la loi relative à la violence au sein de la famille et autres questions ayant trait à la justice envers les femmes, notamment la formation et l'éducation connexes

Fournir une aide au Ministère de la justice, notamment en rédigeant des textes juridiques, apportant un appui juridique, donnant des avis techniques, participant à des ateliers et séminaires en vue de la mise en place d'un cadre juridique sur

facilité l'organisation de 4 réunions sur la gestion des dossiers et de 3 ateliers sur les enquêtes, la criminalistique et les risques de corruption lors de la passation des marchés afin d'améliorer la coopération entre la police et les autorités judiciaires.

- Oui Le recueil et l'analyse de statistiques sur les affaires de violence au sein de la famille et le suivi des mineurs incarcérés se sont poursuivis. Des recommandations ont été faites pour améliorer les résultats obtenus par le groupe chargé des personnes vulnérables, notamment grâce à la création d'un groupe de travail. Un projet de rapport a été établi sur la mise en œuvre de la loi relative à la violence au sein de la famille qui comporte des recommandations spécifiques au groupe de travail sur le groupe chargé des personnes vulnérables.
- Oui La Mission a continué de coopérer avec le Centre de formation juridique, notamment en demeurant en contact avec l'Association des avocats timorais, de manière à accroître le nombre d'étudiantes; de participer à un dialogue sous forme de table ronde avec des acteurs du secteur de la justice sur la mise en œuvre de la loi relative à la violence au sein de la famille; et de soutenir l'élaboration d'un manuel de formation à l'intention des avocats sur la loi relative à la violence au sein de la famille.
- Oui La MINUT (en collaboration avec le FNUAP) a fourni un appui aux efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre de la loi relative à la violence au sein de la famille en menant des campagnes d'information et des consultations. Le 4 mars 2011, le Secrétaire d'État à la promotion de l'égalité des sexes, en collaboration avec le Bureau du Procureur général a organisé une table ronde sur la loi, à laquelle ont pris part le Bureau de la défense publique, des procureurs, des juges et des représentants des ministères et de la société civile. Un autre dialogue a eu lieu le 8 mars 2011 avec 400 chefs de village.
- Oui La Mission a participé activement aux travaux du groupe de travail thématique présidé par le Ministère de la justice. Des observations détaillées ont été faites sur les nouveaux projets de loi, tels que la loi foncière et le statut des

le droit coutumier définissant les liens entre les mécanismes de justice traditionnelle et le système de justice formelle par le biais du sous-groupe de travail sur la justice des Nations Unies, en collaboration avec le PNUD

Fournir des conseils juridiques spécialisés aux institutions judiciaires, à l'appui de la réforme juridique et institutionnelle en cours, et notamment analyser la réglementation des hauts conseils de la magistrature, des parquets et des mécanismes d'aide judiciaire, le cas échéant

Fournir une assistance au Ministère de la justice pour lui permettre de faire connaître et de diffuser des textes de loi essentiels, comme le Code pénal, la loi relative à la violence au sein de la famille, le Code civil et la loi sur la propriété initiale des biens fonciers et immobiliers, en soutenant les initiatives de sensibilisation et les campagnes d'information du Gouvernement en collaboration avec la société civile

Mettre au point et en œuvre, à l'échelle du pays, des campagnes d'information et des programmes d'éducation civique à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les capacités du secteur de la justice et notamment produire des émissions radiophoniques et télévisées hebdomadaires ou mensuelles et de documents d'information écrite tels que communiqués de presse, affiches, fiches de synthèse, bulletins d'information et brochures et organiser des activités de sensibilisation avec la société civile (en particulier avec les associations de jeunes et de femmes) et le grand public afin de mieux faire connaître les questions juridiques et de promouvoir

gardiens de prison et la création d'un barreau national.

Oui Une assistance technique continue a été fournie à la Commission de lutte contre la corruption, notamment par le biais d'un examen d'un projet de loi organique, d'un appui à la mise au point de la stratégie de la Commission et de l'analyse du système actuel de passation de marchés. Une présentation a été faite sur la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Des observations ont été faites sur le cadre juridique portant création de la Chambre des comptes de la Haute Cour des taxes administratives et des comptes.

Oui La MINUT a fait une présentation sur la loi relative à la violence au sein de la famille lors d'une série d'ateliers organisés à Dili et à Baucau à l'intention des avocats et des professionnels de la santé. La MINUT a également apporté son appui aux activités de sensibilisation concernant le Code pénal, notamment en organisant 4 sessions de formation à l'intention des organisations non gouvernementales locales et 1 session à l'intention du groupe chargé des personnes vulnérables.

Le Gouvernement mènera des activités d'information concernant le Code civil et la loi sur la propriété initiale des biens fonciers et immobiliers après leur adoption.

Oui Des documents et services d'information à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les capacités du secteur de la justice ont été fournis : 27 émissions radiophoniques sur Futuru Nabilan, 4 émissions télévisées sur Ba Pás, 4 messages télévisés d'intérêt public, 6 photographies de la journée, 8 articles dans des bulletins d'information, 2 articles pour le site Web, 1 conférence de presse et 2 communiqués de presse.

la prévention du crime, l'accent étant mis sur la justice pour les femmes et les mineurs et les services correctionnels

### Réalisation escomptée 3.3 : Progrès enregistrés en matière de lutte contre la pauvreté sur le plan de la croissance économique au Timor-Leste

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

Le programme relatif aux priorités nationales tient dûment compte des objectifs du Millénaire pour le développement dans la planification et l'établissement des priorités en s'attaquant à un minimum de 3 objectifs prioritaires.

Objectif atteint. Les groupes de travail sur les priorités nationales ont abordé les objectifs du Millénaire pour le développement pertinents lors de leurs réunions : le groupe de travail chargé de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a tenu 4 réunions techniques pour atteindre l'objectif n° 1 (pauvreté et faim); le groupe de travail chargé de la mise en valeur des ressources humaines a tenu 4 réunions ordinaires pour atteindre l'objectif n° 3 (éducation primaire pour tous); le groupe de travail chargé des services sociaux a tenu 2 réunions ordinaires et 1 réunion technique pour atteindre l'objectif n° 4 (mortalité infantile).

Le Gouvernement met en œuvre des politiques plus énergiques en faveur des démunis afin de faire reculer la pauvreté et de favoriser une croissance économique durable, les progrès se mesurant par le nombre de personnes vivant au-dessus du seuil de pauvreté.

Objectif atteint. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour mettre au point des politiques en faveur des pauvres et parvenir à une croissance économique durable, deux initiatives qui constituent des objectifs essentiels du plan de développement stratégique national pour 2011-2030. Le rapport national sur le développement humain indiquait que le revenu réel moyen de la population avait augmenté en même temps que le revenu national brut.

Dans le domaine de l'emploi des jeunes (hommes et femmes), le Gouvernement assure un meilleur équilibre entre les sexes (réduction du nombre des jeunes chômeurs habitant en ville à 30 % et du nombre des jeunes chômeurs vivant en milieu rural à moins de 18 %).

Le Gouvernement procède à une enquête afin de rassembler des données sur l'emploi et le rapport contenant ses conclusions devrait paraître en 2012. Avant cette enquête, des représentants de la Direction nationale de la statistique, du Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi, de la MINUT et de la Banque mondiale se sont entretenus de l'amélioration des données de référence relatives à l'emploi en tant que fondement de toute intervention ciblée sur le marché du travail.

Le Conseil des ministres et le Premier Ministre établissent les priorités nationales pour 2011 en même temps que le budget.

Objectif atteint. 7 priorités nationales ont été définies et adoptées au début du Processus préparatoire du budget de l'État lors de consultations de haut niveau avec les partenaires de développement.

*Produits prévus*

*Produit(s)  
exécuté(s) :  
oui/non  
ou nombre*      *Observations*

Suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de développement stratégique national (2010-2015) par le biais de consultations publiques et de

Oui La MINUT a apporté son appui, sur demande, à l'élaboration du plan de développement stratégique national pour 2011-2030,

contacts avec les organes de coordination interministériels, et notamment, de temps à autre, son impact sur la réduction de la pauvreté et l'instauration d'une croissance économique durable, et fournir des conseils au Gouvernement sur d'éventuelles questions de mise en œuvre

Fournir des conseils au Secrétaire d'État au développement rural et au groupe de travail sur les priorités nationales pertinent sur les progrès réalisés pour ce qui est des programmes de développement rural et de mise en valeur des ressources humaines, notamment de création d'emplois, en particulier pour les jeunes, ainsi qu'au Ministre de l'agriculture et au groupe de travail sur les priorités nationales chargé de l'agriculture et de la sécurité alimentaire

Fournir des conseils et un appui opérationnel au secrétariat chargé des priorités nationales afin de lui permettre d'organiser au moins 12 réunions des groupes de travail sur les priorités nationales en 2010 (trimestriellement) et une réunion trimestrielle de haut niveau pour évaluer les progrès réalisés et de publier 3 rapports analytiques de situation chaque trimestre

Fournir un appui au processus relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement en menant des réunions de sensibilisation par le biais des groupes de travail sur les priorités nationales ainsi qu'un soutien en matière de secrétariat au comité directeur national chargé des objectifs du Millénaire pour le développement et à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'information sur les priorités nationales

notamment en faisant des observations détaillées sur le projet de plan.

Oui Le conseiller socioéconomique de la MINUT n'a cessé de fournir des conseils sur le développement rural aux interlocuteurs du Gouvernement, notamment au Secrétaire d'État au développement rural et au Ministre de l'agriculture, et a participé à une série de débats organisés par des partenaires bilatéraux et multilatéraux sur des questions ayant trait au milieu rural.

13 Réunions des groupes de travail sur les priorités nationales ont eu lieu. La MINUT leur a fourni un appui en matière de secrétariat et en a coordonné le suivi.

2 Réunions trimestrielles avec les partenaires de développement ont eu lieu avec les ministères et les partenaires de développement de haut niveau pour examiner les progrès réalisés au niveau de la réalisation des priorités nationales.

3 Rapports analytiques de situation ont été préparés et diffusés par le secrétariat chargé des priorités nationales chaque trimestre.

Oui La Mission a fourni une assistance en matière de secrétariat exécutif à la réunion du secrétariat national chargé des objectifs du Millénaire pour le développement, présidée par le Ministre des finances le 5 avril 2011; tenu de vastes consultations avec les partenaires du Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies sur le rapport portant sur l'architecture des objectifs du Millénaire pour le développement pour le Timor-Leste (février à mars 2011); organisé des séances d'information périodiques lors des réunions de groupes de travail sur les priorités nationales chargés des objectifs n<sup>os</sup> 3, 4 et 5; et aidé le secrétariat chargé des priorités nationales à établir une liste des supports d'information et des outils de diffusion devant être utilisés par les ministères d'exécution.

Mettre au point et en œuvre des campagnes d'information nationales à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour faire reculer la pauvreté et faciliter la croissance économique, notamment produire des émissions radiophoniques, des émissions d'information télévisées et des documents d'information écrits tels que communiqués de presse, affiches, fiches d'information, bulletins d'information, brochures et autres supports promotionnels devant être distribués ou apposés sur des panneaux d'affichage dans l'ensemble du pays et affichés sur le site Web de la MINUT; et organiser des activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public, ainsi que des conférences et des points de presse

- Oui Les supports d'information à l'appui des progrès à réaliser en matière de réduction de la pauvreté et de croissance économique ont compris :
- 152 Reportages radio sur Futuru Nabilan
  - 35 Programmes télévisés sur Ba Pás
  - 2 Messages d'intérêt public télévisés sur le VIH
  - 1 Doublage d'un film concernant le VIH de 26 minutes
  - 62 Photographies du jour
  - 26 Articles à paraître dans des bulletins d'information
  - 6 Reportages sur le site Web
  - 43 Photos sur le site Web du Département de l'information et les réseaux sociaux
  - 2 Communiqués de presse

---

**Réalisation escomptée 3.4** : Amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes, y compris la prévention, l'atténuation des effets, l'organisation préalable, les interventions en cas de catastrophe et les opérations de relèvement après catastrophe au Timor-Leste

---

*Indicateurs de succès prévus*

*Indicateurs de succès effectifs*

La Direction nationale de la gestion des catastrophes naturelles est en mesure de coordonner les mesures à prendre face à une catastrophe d'ampleur moyenne, conformément aux normes internationales.

La Direction nationale de la gestion des catastrophes, avec l'aide du groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des risques liés aux catastrophes a examiné les options afin de mieux définir les rôles, responsabilités et mécanismes de coordination des intervenants nationaux en cas d'urgence, mais l'examen par les organes législatifs et l'élaboration de politiques définissant plus précisément les rôles et responsabilités des acteurs nationaux sont encore en cours.

Les centres de gestion des catastrophes des districts sont en mesure de coordonner les mesures à prendre face à une catastrophe naturelle de petite ampleur qui toucherait leur district.

Objectif atteint. Les comités de gestion des districts des catastrophes, avec l'appui de groupes de l'ONU, peuvent faire face aux catastrophes naturelles de petite ampleur (touchant moins de 21 familles).

Le Gouvernement met au point et à jour des plans d'urgence nationaux.

Des progrès ont été réalisés, grâce à l'appui apporté au Gouvernement par les chefs de groupe de l'ONU, s'agissant de la mise au point de plans d'action nationaux en cas de catastrophe dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition et de l'éducation.

Le système d'intervention a été renforcé et permet aux chefs de groupe et aux partenaires d'intervenir si besoin est, lorsqu'une demande officielle d'aide internationale a été présentée.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Fournir un appui aux capacités nationales grâce à des échanges réguliers et à des activités de renforcement des capacités avec le personnel du Ministère de la solidarité sociale, la Direction nationale de la gestion des catastrophes et le Centre des opérations de gestion des catastrophes afin de les préparer à faire face aux catastrophes nationales et à atténuer leurs effets en collaboration avec les groupes humanitaires, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité de la MINUT pour la coopération entre civils et militaires, l'équipe de pays des Nations Unies et, en particulier, les départements de la gestion des risques liés aux catastrophes et de l'environnement du PNUD.</p>	Oui	<p>À la demande du Vice-Premier Ministre, la MINUT a coordonné l'appui logistique et à l'évaluation des besoins au cours des inondations d'août 2010. Elle a également participé activement aux réunions du groupe de travail sur la gestion des risques liés aux catastrophes et aux ateliers dirigés par la Direction nationale de la gestion des catastrophes et a servi de secrétariat au groupe de travail des Nations Unies sur la gestion des catastrophes et au groupe intersectoriel de coordination.</p>
<p>Fournir des conseils au Gouvernement grâce à l'organisation des réunions régulières avec le Vice-Premier Ministre et d'un atelier sur la coopération entre civils et militaires.</p>	Oui	<p>Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires a rencontré chaque semaine le Premier Ministre. La MINUT a fourni un appui à l'atelier sur la coopération entre civils et militaires qui s'est tenu à Dili en décembre 2010, avec la participation de 80 représentants.</p>
<p>Assurer la coordination avec le programme de priorités nationales par le biais du secrétariat chargé des priorités nationales et des groupes de travail sur les priorités nationales n<sup>os</sup> 5 (protection sociale) et 2 (sécurité alimentaire) afin de mettre l'accent sur la nécessité pour le Gouvernement d'adopter une approche globale concernant la réduction des risques de catastrophes naturelles et les changements climatiques.</p>	Oui	<p>La MINUT a prôné une approche gouvernementale globale au niveau national, notamment au sein de la Direction nationale de la gestion des catastrophes, qui a commencé à organiser des réunions interministérielles périodiques.</p>
<p>Fournir des conseils au Gouvernement et assurer la coordination en matière de gestion des risques liés aux catastrophes par le biais de réunions régulières avec le Vice-Premier Ministre et les autres ministres compétents.</p>	Oui	<p>Des avis ont été fournis au Ministre des infrastructures au cours de l'intervention rendue nécessaire par les inondations d'août et de septembre 2010. La MINUT a présenté au Vice-Premier Ministre un document présentant des options institutionnelles et juridiques en matière de gestion des catastrophes naturelles.</p>

Mettre au point et en œuvre, à l'échelon national, des campagnes d'information et des programmes de sensibilisation à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la situation humanitaire, notamment produire des émissions radiophoniques hebdomadaires, des programmes d'information télévisés mensuels et des documents d'information écrits tels que communiqués de presse, affiches, fiches et bulletins d'information, brochures et autres supports promotionnels devant être diffusés et apposés sur les panneaux d'affichage dans l'ensemble du pays et affichés sur le site Web de la MINUT; et organiser des activités de sensibilisation avec la société civile et le grand public ainsi que des conférences et points de presse.

Oui Les supports d'information à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la situation humanitaire et concernant les initiatives de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles ont compris 48 reportages radiophoniques sur Futuru Nabilan, 10 programmes télévisés sur Ba Pás, 12 photographies du jour, 6 articles à paraître dans des bulletins d'information, 2 article pour le site Web et 10 communiqués de presse.

#### Composante 4 : appui

35. Au cours de l'exercice écoulé, la composante appui a dispensé des services efficaces et rationnels en matière de logistique, d'administration et de sécurité pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits prévus et en améliorant la qualité de ses services; des gains d'efficacité ont également été réalisés grâce à une meilleure gestion de la communication et de l'informatique ainsi que des pièces détachées et des fournitures pour les véhicules. Un appui a été fourni à un effectif moyen de 33 observateurs militaires, 880 membres de la Police des Nations Unies et 523 membres des unités de police constituées, ainsi qu'au personnel civil, qui comprend 375 agents recrutés sur le plan international (dont 4 membres du personnel temporaire autre que pour les réunions), 895 recrutés sur le plan national (dont 1 membre du personnel temporaire autre que pour les réunions) et 167 Volontaires des Nations Unies. Tous les domaines de l'appui ont été couverts : programme de déontologie et de discipline, programme de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, entretien et construction de bâtiments à usage de bureaux ou de logements, communications et informatique, transports terrestres et aériens (y compris capacités de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24 et d'évacuation sanitaire aérienne), opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et fourniture de services de sécurité dans toute la zone de la Mission.

#### Réalisation escomptée 4.1 : Soutien logistique et administratif efficace et appui effectif en matière de sécurité dans la zone de la Mission

##### Indicateurs de succès prévus

Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle

##### Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste a intégralement appliqué les normes minimales de sécurité opérationnelle au cours de l'exercice considéré.

	Les systèmes de télécommunications, dont celui de communications d'urgence, ainsi que de gestion des crises, le matériel médical, les dispositifs d'intervention et d'évacuation sanitaires, le mécanisme d'alimentation de secours et les réserves de vivres et d'eau étaient disponibles sur l'ensemble de la zone de la Mission.
Réduction de 10 % de la valeur d'inventaire des pièces détachées de véhicules automobiles, qui s'élève actuellement à 2 993 858 dollars	Une réduction minimale a été réalisée, les pièces détachées ayant été stockées afin de limiter les futures acquisitions dans le cadre de la préparation de la transition. La valeur d'inventaire effective s'élevait à 2 991 483 dollars à la fin de l'exercice.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--------------------------------------------------	---------------------

### Amélioration des services

Mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tous les fonctionnaires de la MINUT remplissant les conditions requises (personnel civil recruté sur le plan international, Volontaires des Nations Unies, Police des Nations Unies et observateurs militaires des Nations Unies), afin que tous les membres du personnel choisissent un domicile qui soit totalement conforme à ces normes	Oui	Toutes les résidences individuelles pour lesquelles un contrôle avait été demandé ont été équipées de barreaux et de grilles. Des agents de sécurité contractuels leur ont été assignés.  Observateurs militaires – 7 Police des Nations Unies – 42 Volontaires des Nations Unies – 60 Personnel recruté sur le plan international – 143
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Contingents, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 551 militaires et policiers, dont 34 observateurs militaires, 992 policiers des Nations Unies et 525 membres d'unités de police constituées	Oui	Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 33 observateurs militaires, de 880 policiers des Nations Unies et de 523 membres d'unités de police constituées
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les unités de police constituées	Oui	8 inspections de capacité opérationnelle et 40 sondages mensuels ont été effectués et 32 rapports d'inspection ont été élaborés et envoyés au Siège de l'Organisation des Nations Unies
Entreposage et distribution de rations alimentaires pour les membres des unités de police constituées, soit au début de la période considérée, 26 880 rations de combat et 115 000 bouteilles d'eau pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et les membres des unités de police constituées	Oui	Entreposage et distribution de rations pour un effectif moyen de 523 membres des unités de police constituées  21 845 rations de combat  115 000 bouteilles d'eau pour le personnel recruté sur le plan international et les membres des unités de police constituées

Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 648 civils, à savoir 462 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 000 agents recrutés sur le plan national (dont 83 administrateurs), 143 Volontaires des Nations Unies et 43 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)

Oui Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 437 membres du personnel civil, dont 371 recrutés sur le plan international, 894 recrutés sur le plan national (notamment 66 administrateurs), 167 Volontaires des Nations Unies et 5 membres du personnel temporaire (dont 4 recrutés sur le plan international et 1 sur le plan national)

Le nombre de membres du personnel civil a été inférieur aux prévisions, en raison des taux de vacance de postes plus importants que prévu pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs recrutés sur le plan national.

Le nombre de Volontaires des Nations Unies supérieur aux prévisions est dû aux chiffres trop bas cités dans les produits prévus (143 contre 176).

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et policier, qui comprend des actions de formation, de prévention et de contrôle et l'application de mesures disciplinaires

Oui La Mission a organisé des formations pour 197 nouveaux membres du personnel civil et 1 237 policiers (dont 521 membres des unités de police constituées et 716 de la Police des Nations Unies). Les allégations de fautes à l'encontre du personnel de la Mission ont été traitées et les fautes avérées ont fait l'objet de mesures disciplinaires de la part de l'Organisation ou des États Membres.

### Installations et infrastructures

Administration de 194 bâtiments sur 71 sites de la Mission, dont 3 camps principaux d'unités de police constituées, 44 sites de la Police des Nations Unies et 6 complexes à Dili, ainsi que des centres d'appui régionaux

Oui La Mission a assuré la réparation et l'entretien de 208 bâtiments sur 80 sites situés sur l'ensemble de sa zone, dont 3 camps principaux d'unités de police constituées, 48 sites de la Police des Nations Unies, 6 complexes à Dili et 4 centres d'appui régionaux.

D'autres sites et bâtiments ont été inclus :

4 postes de police auxiliaires nécessitant des services d'entretien ont été ajoutés durant le programme de partage des locaux de la Police nationale du Timor-Leste et de la Police des Nations Unies en mars 2011;

2 nouveaux locaux ont été construits;

1 camp d'unités de police constituées a été fermé;

4 stations de répéteurs ont été ajoutées.

Exploitation et entretien de 136 générateurs appartenant aux Nations Unies et de 25 générateurs appartenant aux contingents sur 71 sites	Oui	La Mission a exploité et entretenu 136 générateurs appartenant aux Nations Unies et 25 appartenant aux contingents sur 66 sites.  Les sites ayant besoin de générateurs étaient moins nombreux que prévu en raison de la disponibilité de raccordements électriques
Entreposage et distribution de 3,4 millions de litres de diesel pour les générateurs	Oui	3,5 millions de litres de diesel ont été fournis.
Entretien et remise en état de 30 km d'itinéraires logistiques principaux et secondaires entre Dili et Suai ainsi qu'entre d'autres points	Non	L'entretien et la remise en état des routes ont été effectués par le Gouvernement du Timor-Leste.
Entretien et réparation de 1 installation aéroportuaire à l'aéroport international de Dili	Oui	1 hangar d'aéronef a fait l'objet de services d'entretien et de réparation.
Entretien de 68 hélistations	Oui	68 hélistations ont bénéficié de services d'entretien.
Exploitation et entretien de 2 stations de traitement des eaux usées sur 2 sites	Oui	2 stations de traitement des eaux usées ont été exploitées et entretenues au profit des casernes 1 et 2 d'Obrigado, au siège de la Mission.

### Transports terrestres

Exploitation et entretien de 879 véhicules appartenant aux Nations Unies, dont 4 véhicules blindés	Oui	870 véhicules, dont 4 blindés, ont été exploités et entretenus.
Entreposage et distribution de 1,9 million de litres de diesel	Oui	Entreposage et distribution de 1,8 million de litres de diesel
Exploitation d'un service de navette quotidien, à raison de 5 jours par semaine, à l'intention d'un effectif moyen de 300 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre les points de ramassage prévus et leurs lieux de travail dans la zone de la Mission	Oui	Un service de navette quotidien a été assuré 5 jours par semaine pour un effectif moyen de 298 membres du personnel de Nations Unies.
Organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière	Oui	Une campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière a été réalisée pour les conducteurs.

### Transports aériens

Exploitation et entretien de 2 avions et de 4 hélicoptères dans la zone de la Mission depuis l'aéroport de Dili, afin d'assurer notamment des opérations de recherche et de sauvetage ainsi que d'évacuation sanitaire aérienne	Oui	2 avions et 4 hélicoptères
Entreposage et distribution de 1,3 million de litres de carburant aviation	Oui	1,2 million de litres de carburant aviation ont bien été entreposés et distribués.

Ce chiffre est dû à une consommation effective inférieure aux prévisions.

## Communications

Exploitation et entretien d'un réseau composé de 1 station terrienne satellite principale à Dili, reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 13 sites reculés dans la zone de la Mission, et de 30 liaisons hertziennes permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données

Oui Exploitation et entretien de 1 station terrienne satellite principale à Dili et de 30 liaisons hertziennes

Exploitation et entretien d'un réseau de communication radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de 52 répéteurs VHF, 92 stations fixes VHF, 67 stations fixes HF, 806 radios mobiles VHF, 445 radios mobiles HF et postes de radio portatifs

Oui Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio VHF et HF composé de 52 répéteurs VHF, 92 stations fixes VHF, 67 stations fixes HF, 806 radios mobiles VHF, 445 radios mobiles HF et postes de radio portatifs

Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission et comprenant 1 669 téléphones

Oui Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 2 014 postes  
Les besoins effectifs en postes de téléphone ont été plus élevés que prévu.

Exploitation et entretien d'un système de télécommunication mobile déployable

Oui Exploitation et entretien effectifs d'un système de télécommunication mobile déployable

Exploitation et entretien d'une station de radiodiffusion en modulation de fréquence dans les installations de production radiophonique

Oui Exploitation et entretien effectifs d'une station de radiodiffusion en modulation de fréquence

## Informatique

Exploitation et entretien de réseaux locaux, de serveurs, d'ordinateurs de bureau, d'ordinateurs portatifs, d'imprimantes, d'imprimantes multifonctions et de scanners répartis sur différents sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue portée de l'ONU

Oui  
13 Réseaux locaux et étendus  
39 Serveurs  
2 280 Ordinateurs de bureau  
616 Ordinateurs portatifs  
442 Imprimantes  
60 Imprimantes multifonctions et scanners

Administration et entretien de 5 réseaux sans fil sur 5 sites

Oui Administration et entretien de 9 réseaux sans fil sur 17 sites  
Le réseau sans fil a été étendu pour améliorer la connectivité.

Administration et entretien de 2 700 comptes de messagerie électronique

Oui Administration et entretien de 2 512 comptes de messagerie électronique

### Santé

Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau I+ dotée de capacités chirurgicales limitées sur 1 site et de 7 dispensaires sur 7 sites pour l'ensemble du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

Oui 1 unité médicale de niveau I+ dotée de capacités chirurgicales limitées était opérationnelle à Dili.

7 dispensaires ont bénéficié de services d'entretien sur 7 sites pour l'ensemble du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III sur 1 site (Darwin)

Oui Un dispositif pour les évacuations ayant ou non un caractère d'urgence a été mis en place pour l'ensemble du personnel des Nations Unies depuis les districts vers Dili et de là vers l'hôpital de niveau III de Darwin.

Exploitation et entretien d'installations pour les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission

Oui 335 membres du personnel (personnel civil de la Mission, Police des Nations Unies, unités de police constituées et observateurs militaires) ont bénéficié de dépistages volontaires du VIH. Le Groupe du VIH/sida a proposé des services de consultation et d'orientation vers d'autres centres médicaux du réseau mondial, ainsi que des conseils sur la nutrition, entre autres sujets.

Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission

Oui Un programme de sensibilisation a été mis en œuvre, comprenant la distribution de 3 000 brochures et de 4 500 affiches et l'envoi de 1 600 bulletins d'information électroniques.

1 100 membres du personnel de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies (920 hommes et 180 femmes) ont bénéficié de la formation obligatoire sur le VIH/sida.

34 agents de sécurité de la Mission et des organismes des Nations Unies ont reçu une formation de responsable pour les traitements postexposition.

### Section de la sécurité

Fourniture de services de sûreté et de sécurité pour l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies au Timor-Leste, y compris de services de protection rapprochée pour le Chef de la Mission, certains hauts responsables, les visiteurs et les personnalités

Oui Une protection rapprochée a été assurée au Chef de la Mission, aux visiteurs et aux personnalités. La sécurité des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général a également été assurée.

Tous les sites de la Mission à usage de bureaux ont été inspectés de façon à vérifier leur conformité aux normes minimales de sécurité

Fourniture d'une formation de sensibilisation à la sécurité et aux procédures de sécurité à l'ensemble du personnel des Nations Unies pour atténuer les risques

opérationnelle, et des agents de sécurité contractuels ont été engagés. 20 sites à usage de bureaux, comprenant 86 postes de sécurité, ont été surveillés.

Toutes les résidences individuelles remplissaient les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

Oui Une formation de sensibilisation à la sécurité a été dispensée à tous les nouveaux membres du personnel. Une formation sur les fouilles et saisies effectuées par les agents de sécurité, les premiers secours, les armes à feu, le système de positionnement universel et la lecture de carte, les extincteurs et la grippe aviaire a également été proposée.

---

### III. Exécution du budget

#### A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	1 680,2	1 588,5	91,7	5,5
Contingents	–	–	–	–
Police des Nations Unies	46 202,5	42 009,8	4 192,7	9,1
Unités de police constituées	16 817,8	15 026,4	1 791,4	10,7
<b>Total partiel</b>	<b>64 700,5</b>	<b>58 624,7</b>	<b>6 075,8</b>	<b>9,4</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	68 601,7	66 642,6	1 959,1	2,9
Personnel recruté sur le plan national	9 674,1	10 631,0	(956,9)	(9,9)
Volontaires des Nations Unies	7 858,8	6 742,5	1 116,3	14,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 586,4	734,2	852,2	53,7
<b>Total partiel</b>	<b>87 721,0</b>	<b>84 750,3</b>	<b>2 970,7</b>	<b>3,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	140,5	121,2	19,3	13,7
Voyages	4 274,1	3 334,2	939,9	22,0
Installations et infrastructures	13 684,8	11 669,0	2 015,8	14,7
Transports terrestres	2 536,4	3 020,8	(484,4)	(19,1)
Transports aériens	17 509,5	16 490,7	1 018,8	5,8
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Communications	6 202,2	4 366,9	1 835,3	29,6
Informatique	4 747,6	3 829,2	918,4	19,3
Services médicaux	1 405,2	1 358,3	46,9	3,3
Matériel spécial	394,2	258,5	135,7	34,4
Fournitures, services et matériel divers	2 995,6	2 321,3	674,3	22,5
Projets à effet rapide	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>53 890,1</b>	<b>46 770,1</b>	<b>7 120,0</b>	<b>13,2</b>
<b>Montant brut</b>	<b>206 311,6</b>	<b>190 145,1</b>	<b>16 166,5</b>	<b>7,8</b>

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Écarts</i>	
			<i>Montant (3) = (1) - (2)</i>	<i>Pourcentage (4) = (3)/(1)</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 474,6	9 469,0	5,6	0,1
<b>Montant net</b>	<b>196 837,0</b>	<b>180 676,1</b>	<b>16 160,9</b>	<b>8,2</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>206 311,6</b>	<b>190 145,1</b>	<b>16 166,5</b>	<b>7,8</b>

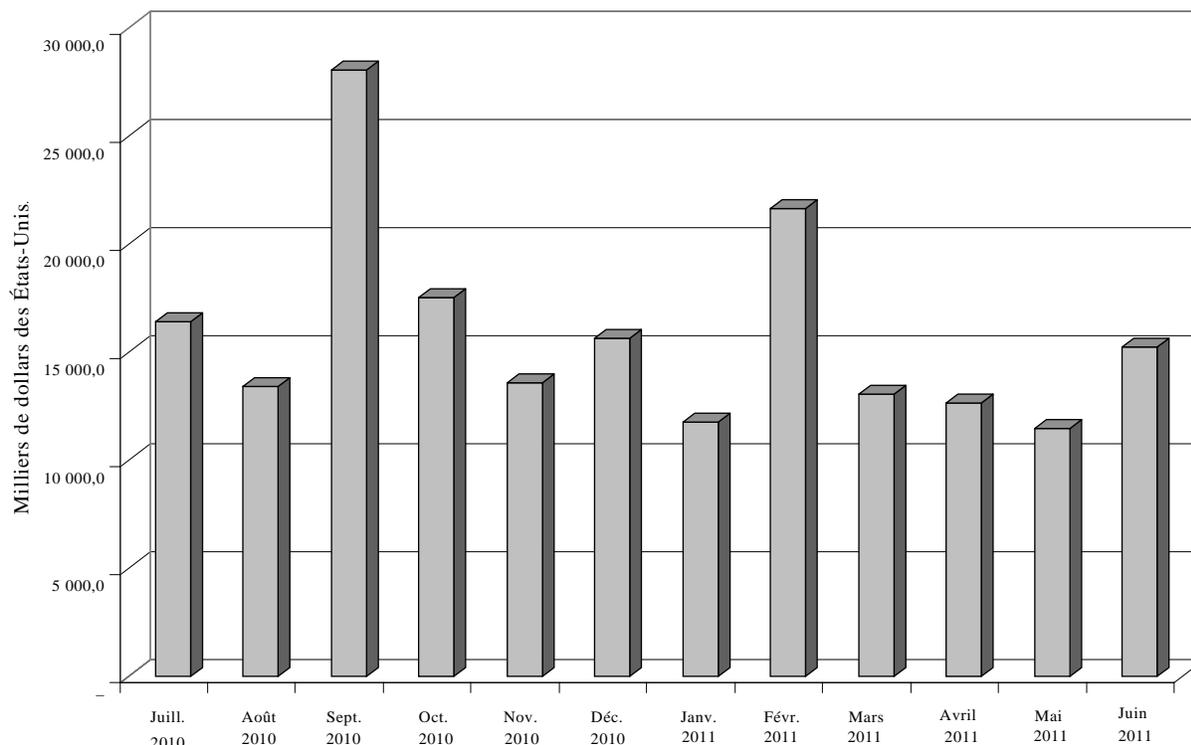
## B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Répartition du montant approuvé</i>	<i>Montant réaffecté</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	64 701	(2 841)	61 860
II. Personnel civil	87 721	2 666	90 387
III. Dépenses opérationnelles	53 890	175	54 065
<b>Total</b>	<b>206 312</b>	<b>–</b>	<b>206 312</b>
Pourcentage de réaffectations			1,4

36. Pendant la période à l'examen, des fonds prévus à l'origine pour la catégorie des militaires et du personnel de police ont été réaffectés afin de contrebalancer le dépassement anticipé des crédits prévus pour le personnel recruté sur le plan national en raison de la révision de l'échelle salariale nationale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2010 et de la mise en place de l'exercice de classement des postes.

### C. Répartition mensuelle des dépenses



37. Pendant la période à l'examen, le dépassement de crédits en septembre et en octobre 2010 s'explique par l'engagement de dépenses pour la location et l'exploitation d'appareils aériens et pour le remboursement aux pays contributeurs d'unités de police constituées des coûts de la police, du matériel majeur et du soutien logistique autonome. Des décaissements ont aussi été effectués pour couvrir la location et l'exploitation d'aéronefs et les frais des unités de police constituées. De plus, pendant le mois de février 2011, des dépenses courantes ont été engagées pour couvrir les coûts des unités de polices constituées pour le deuxième semestre de l'exercice et des décaissements ont été effectués pour payer la location et l'exploitation d'hélicoptères.

### D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	688,8
Recettes diverses ou accessoires	459,2
Ajustements sur exercices antérieurs	(2,5)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	2 222,9
<b>Total</b>	<b>3 368,4</b>

## E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	–
Unités de police constituées	3 448,3
<b>Total partiel</b>	<b>3 448,3</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	1 157,7
Communications	516,5
Services médicaux	164,7
Matériel spécial	258,5
<b>Total partiel</b>	<b>2 097,4</b>
<b>Total</b>	<b>5 545,7</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,0	25 août 2006	25 août 2006
Usage opérationnel intensif	0,0	25 août 2006	25 août 2006
Acte d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	25 août 2006
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	Entre 0,5 et 4,5		

## F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission <sup>a</sup>	4 286,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>4 286,0</b>

<sup>a</sup> Comprend la valeur locative annuelle des locaux mis à la disposition de la MINUT par le Gouvernement dans les 13 districts du Timor-Leste.

#### IV. Analyse des écarts<sup>1</sup>

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	91,7	5,5 %

38. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à ce qui suit : a) le taux de vacance de poste a été de 2,9 % pour l'exercice par rapport au déploiement d'observateurs militaires prévus au budget; b) le temps de service de 4 observateurs militaires a été prolongé, ce qui a permis de leur verser l'indemnité de subsistance journalière au taux applicable après 30 jours (soit 119 dollars par jour au lieu de 140 dollars par jour les 30 premiers jours); et c) il n'y a pas eu d'indemnisation pour décès ou invalidité à payer. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement des crédits pour frais de voyage, dû au fait que les billets individuels ont coûté plus cher que prévu (4 424 dollars par aller-retour, contre 3 796 dollars prévus au budget).

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	4 192,7	9,1 %

39. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à : a) un taux de vacance de poste de 11,3 %, donc supérieur de 5 % à ce qui était prévu au budget, ce qui a résulté en une sous-consommation du crédit pour l'indemnité de subsistance; b) des frais de voyages inférieurs à ce qui était prévu au budget pour le déploiement, la relève et le rapatriement des policiers des Nations Unies, qui ont voyagé sur les mêmes vols affrétés que les membres des unités de polices constituées; c) l'absence d'indemnisation pour décès ou invalidité à payer pour l'exercice.

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	1 791,4	10,7 %

40. Cette sous-utilisation des crédits est due à : a) des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires pour le déploiement, la relève et le rapatriement des unités de polices constituées en raison d'une réduction des coûts des vols affrétés, obtenue en faisant voyager ces unités et les policiers des Nations Unies sur les mêmes vols; b) des dépenses inférieures à ce qui était prévu pour le paiement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité, puisqu'une seule demande d'indemnisation pour invalidité a été reçue pour l'exercice; c) la non-utilisation du montant prévu pour le transport du matériel des unités de police constituées car, contrairement à ce qui était prévu, ce matériel n'a pas été rapatrié du fait de la révision des directives concernant ces unités qui prévoit la mobilité de petites unités faciles à déployer, éventuellement pour remplacer du matériel inutilisable; d) le fait qu'il restait des rations de combat en stock. L'existence d'un solde inutilisé est en partie contrebalancée par des dépassements de crédits pour le remboursement des coûts du matériel lourd des pays contributeurs d'unités de police constituées, puisque ce matériel n'a pas été rapatrié, contrairement à ce qui était prévu.

<sup>1</sup> Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les écarts sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	1 959,1	2,9 %

41. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement au fait que les dépenses au titre des dépenses communes de personnel ont été inférieures aux prévisions, et ce en raison d'un manque d'expérience puisque c'était le premier budget établi depuis l'entrée en vigueur de l'harmonisation des conditions d'emploi découlant de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. Cette sous-utilisation des crédits est partiellement contrebalancée par des dépenses imprévues liées au versement de l'indemnité de subsistance à une moyenne de quatre membres du personnel d'autres missions de maintien de la paix affectés provisoirement à la MINUT.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(956,9)	(9,9 %)

42. Ce dépassement des crédits s'explique principalement par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> février 2010, d'un nouveau barème des traitements pour le personnel national, qui n'a pas été pris en compte dans le budget 2010/11 en raison du moment où il a été préparé; par un relèvement de la classe attribuée à 198 agents des services généraux et à 47 administrateurs recrutés sur le plan national au début de l'exercice, du fait d'une opération de reclassement des postes; ainsi que par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, les contributions à la caisse de retraite, les paiements au titre de l'assurance médicale et l'indemnité pour charges de famille ayant été plus élevés que prévu. Ce dépassement de crédit est en partie compensé par des paiements d'heures supplémentaires inférieurs aux prévisions, puisque le personnel recruté sur le plan national a préféré se prévaloir de congés de compensation pour ses heures supplémentaires.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	1 116,3	14,2 %

43. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à la faible rotation des Volontaires des Nations Unies (pendant la période à l'examen, 158 volontaires ont renouvelé leur contrat et 21 ont été rapatriés, alors que le budget prévoyait 176 rapatriements). En conséquence, les dépenses pour les coûts non récurrents, comme l'indemnité d'installation, la préparation au départ et les frais de rapatriement, ont été inférieures aux prévisions. En outre, moins de Volontaires des Nations Unies que prévu se sont prévalus de leur droit au congé dans les foyers.

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	852,2	53,7 %

44. L'existence d'un solde inutilisé tient à un taux de vacance de postes effectif de 43 % pour le personnel recruté sur le plan international, contre les 10 % prévus (le budget tablait sur sept employés recrutés sur le plan international, mais seuls quatre de ces postes en moyenne ont été occupés pendant l'exercice), et au fait que deux postes d'administrateur recruté sur le plan national n'ont jamais été pourvus.

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants</b>	19,3	13,7 %

45. L'existence d'un solde inutilisé tient au fait que certains des services-conseils prévus au budget ont été assurés par le nouveau personnel du Bureau du chef de la police, d'où une sous-utilisation des crédits prévus pour les consultants autres que des formateurs, contrebalancée par l'embauche de formateurs supplémentaires pour étendre la formation à davantage de membres du personnel de la Mission et renforcer notamment les capacités du personnel recruté sur le plan national en vue de sa réintégration sur le marché de l'emploi une fois la Mission achevée.

	<i>Écart</i>	
<b>Voyages</b>	939,9	22,0 %

46. La sous-utilisation des crédits prévus au budget à ce titre est surtout attribuable au contrôle étroit exercé sur les voyages et à l'ajournement des voyages à l'étranger à des fins autres que la formation. De plus, une partie des voyages prévus ont été remplacés par l'embauche de formateurs capables de former le personnel sur place ou par l'envoi de personnel auprès de formateurs résidant dans la région.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	2 015,8	14,7 %

47. La sous-utilisation des crédits est attribuable à : a) des dépenses contractuelles pour les services d'entretien inférieures aux prévisions du fait du lancement d'un appel d'offres pour la gestion des déchets liquides, le nettoyage général, l'enlèvement des déchets dangereux et la lutte phytosanitaire; par ailleurs la Mission a aussi géré ses propres incinérateurs, ce qui a réduit les dépenses contractuelles pour l'élimination des déchets; b) la sous-utilisation des crédits prévus pour les mesures de sécurité résidentielles du personnel recruté sur le plan international, ces coûts ayant été mis au compte des dépenses communes de personnel et parce que moins de postes de police que prévu ont eu besoin de gardiens de sécurité; c) une sous-utilisation des crédits prévus pour la papeterie et les fournitures de bureau, ainsi que pour le matériel d'assainissement et de nettoyage, la Mission ayant exercé un contrôle strict sur la distribution de fournitures de bureau et parce que le prestataire des services de ménage a fourni lui-même les produits de nettoyage; d) la non-utilisation des crédits prévus pour l'entretien des routes, puisque les voies d'approvisionnement utilisées par la Mission ont été entretenues par les autorités. Ces économies ont été en partie contrebalancées par : a) des frais de carburant plus élevés que prévu (le budget prévoyait 0,48 dollar par litre, mais le coût moyen réel a été de 0,91 dollar par litre pour l'exercice); b) le coût plus élevé que prévu des pièces de rechange et des fournitures en raison d'un nouveau contrat; c) des frais de location du bureau de Darwin supérieurs aux prévisions et la fluctuation du dollar des États-Unis par rapport à celui de l'Australie.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(484,4)	(19,1 %)

48. Ce dépassement des crédits s'explique principalement par des frais de carburant supérieurs aux prévisions (le budget prévoyait 0,48 dollar par litre, alors que le coût moyen du carburant a été de 0,91 dollar par litre), ainsi que par l'acquisition d'un véhicule pour le bureau de Darwin et le réapprovisionnement des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ce dépassement des crédits est compensé par des coûts inférieurs aux prévisions pour la location, la réparation et l'entretien des véhicules, ainsi que pour les pièces de rechange, le fournisseur nous ayant accordé un rabais important.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports aériens</b>	1 018,8	5,8 %

49. L'existence d'un solde inutilisé tient surtout au fait que les montants prévus au budget pour la peinture, le positionnement et l'enlèvement d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante n'ont pas été dépensés, car le contrat précédent couvrant deux avions et trois hélicoptères a été prolongé. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des coûts de carburant aviation plus élevés que prévu, puisque le prix moyen pendant l'exercice a été de 0,89 dollar par litre, alors que le budget tablait sur 0,63 dollar par litre.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications</b>	1 835,3	29,6 %

50. L'existence d'un solde inutilisé s'explique principalement par : a) le non-remplacement du matériel et la réduction des stocks existants de pièces de rechange dans le cadre des préparatifs de la transition; b) la sous-utilisation des crédits prévus pour les services d'appui aux communications dans la mesure où le personnel contractuel a été moins nombreux que prévu à se prévaloir de ses droits à congé; c) le fait que le contrat d'impression et de publication des documents d'information n'a pas été finalisé avant la fin de l'exercice.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	918,4	19,3 %

51. L'existence d'un solde inutilisé tient principalement au non-remplacement du matériel et à la réduction des stocks existants de pièces de rechange dans le cadre des préparatifs de la transition et au fait que les montants prévus pour les services d'appui aux communications n'ont pas été totalement utilisés dans la mesure où le personnel contractuel a été moins nombreux que prévu à se prévaloir de ses droits à congé. Cette sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions pour l'achat de licences de nouveaux logiciels.

	<i>Écart</i>	
<b>Matériel spécial</b>	135,7	34,4 %

52. L'existence d'un solde inutilisé est due à une surestimation des dépenses prévues.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	674,3	22,5 %

53. L'existence d'un solde inutilisé tient essentiellement à : a) un retard dans l'acquisition du matériel de gymnase; b) des dépenses inférieures aux prévisions pour la publication d'annonces; c) le transfert à la Mission de matériel de protection du personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies; d) la non-disponibilité de certains programmes de formation pour lesquels des montants étaient prévus au budget, ainsi que le fait que certaines formations ont été dispensées par des formateurs internes. Cette sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par l'enregistrement par la Mission d'une perte de change due à la fluctuation du dollar des États-Unis par rapport aux autres devises convertibles.

## V. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

54. En ce qui concerne le financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, soit 16 166 500 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2011 (3 368 400 dollars) provenant des intérêts créditeurs (688 800 dollars), de recettes diverses ou accessoires (459 200 dollars) et des économies résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (2 222 900 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (2 500 dollars).